11e année. — N° 194. — 16 mars 1935. Prix : 2 francs.

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

AU SYNDICAT, LE POUVOIR !

ESQUISSE DE L'ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ PROLÉTARIENNE

La grande grève du Textile de Verviers

par Lambert DERIVE

NOTES SUR L'U. R. S. S.

LA SANTÉ PUBLIQUE

par M. YVON

VOUS qui recevez cette Revue pour la première fois ! qui ne nous connaissez pas !

Reportez-vous à la 4me page de la couverture

ELLE VOUS INTERESSE TOUT PARTICULIEREMENT

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (Xe)
(Métro : Château-d'Eau ou Lancry)

Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.
Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.

EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.
Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

Permanence :
Tous les soirs de 18 à 19 heures
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance concernant la rédaction et l'administration à la *Révolution Prolétarienne* 54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e

(Utiliser pour les envois de fonds notre compte de chèques postaux : « Révolution Prolétarienne » 734-99 Paris).

Ni Korespondas per Esperanto

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SOMMAIRE

La *Révolution Prolétarienne* est le seul organe qui publie ses comptes, tous ses comptes.

Au Syndicat le Pouvoir !

Esquisse de l'organisation d'une Société Prolétarienne

Reprise d'une enquête

« Un côté trop négligé, trop laissé dans l'ombre et sur lequel il est surtout indispensable d'attirer l'attention des travailleurs, c'est la question de savoir quelle sera l'attitude du prolétariat au lendemain d'un mouvement triomphant de grève générale.

» Il est d'autant plus nécessaire d'y songer que des conceptions dont la classe ouvrière est imprégnée dépendra, pour elle, le succès définitif : si elle a des idées nettes, précises, elle pourra passer de suite à leur réalisation et n'aura pas à craindre un retour en arrière ; si au contraire, elle n'a que des notions vagues, confuses et qu'elle attende pour agir un mot d'ordre qui, forcément, viendra trop tard — ou qui ne viendra pas — elle se préparera de nouvelles et cruelles déceptions. »

Ainsi s'exprimait, en 1902, le Comité Confédéral de la C.G.T. en ouvrant une enquête sur l'organisation de la société au lendemain de la Révolution.

Ces paroles sont encore plus vraies aujourd'hui qu'alors. Plus qu'il y a trente ans, la Révolution semble imminente ; autant qu'il y a trente ans, son sort final dépendra de la nature de l'organisation sociale qu'elle créera ; plus qu'il y a trente ans, il n'existe sur la nature de cette organisation que des « notions vagues et confuses ». Oublieux des enseignements du chant de l'Internationale qu'ils ne manquent cependant pas une occasion d'entonner, les meilleurs s'en remettent à un dictateur — qu'on baptisera « chef du prolétariat » — du soin de décider. Erreur mortelle ! Si le prolétariat ne voit pas par lui-même où il doit aller, ses « sauveurs » le conduiront à tout — sauf à son émancipation.

Reprenant l'idée de la C.G.T. naissante, nous avons pensé qu'il convenait pour matérialiser en quelque sorte, les principes contenus dans notre manifeste **Au Syndicat, le pouvoir !** d'élaborer — uniquement dans ses lignes les plus générales, cela va de soi — le plan d'une société syndicaliste.

Mais nous voudrions que ce plan soit, dans la plus grande mesure possible, l'expression de la pensée commune de tous les syndicalistes, de tous ceux qui voient la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, dans la création d'une société de producteurs au moyen de la résorption du patronat et de l'Etat par le syndicat. Nous avons donc élaboré l'esquisse ci-dessous, sur laquelle nous sollicitons l'avis des syndicalistes révolutionnaires. Avis dont la « R. P. » publiera au moins l'essentiel, et dont elle tâchera de faire au maximum son profit pour l'établissement d'une rédaction définitive.

I. - Principes

Lorsque les événements de février posèrent brusquement la question de la Révolution, un cri retentit de divers côtés, le vieux cri du syndicalisme révolutionnaire : *Au Syndicat, le pouvoir ! Tout le pouvoir aux syndicats !*

« L'Etat n'est que l'instrument des classes exploiteuses pour assurer leur domination sur les classes exploitées. Nous ne voulons plus de classes exploiteuses ni de classes exploitées ; nous voulons mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous voulons une société où il n'y ait plus que des producteurs, tous égaux. La suppression des classes implique la suppression de l'Etat. L'organisation sociale doit se réduire à l'organisation de la production. Le Syndicat, groupement des producteurs sur le terrain et à l'occasion même de la production, est seul habilité pour organiser la production, production proprement dite et répartition ». Telles sont les idées maîtresses qui furent, avant la guerre, durant sa période héroïque, celles du syndicalisme français, et qui se trouvèrent spontanément reprises de divers côtés devant la menace fasciste, devant la perspective d'un écroulement rapide de l'Etat bourgeois traditionnel.

Comment fonctionnera cette société d'égaux, sans exploités ni exploiteurs ? Que sera ce pouvoir syndical ? C'est ce que nous voudrions essayer d'indiquer.

Nous ne voulons point, certes, décrire dans ses détails la vie d'une société idéale ; nous savons qu'en dernière analyse tout dépendra du degré de force et de conscience atteint par la classe ouvrière ; ce que nous voulons c'est seulement montrer qu'une organisation syndicale de la Société, loin d'être un rêve, est une possibilité, une possibilité pratique, la possibilité d'aujourd'hui.

« Ouvrier, prends la machine ;

Prends la terre, paysan ! »

L'acte essentiel, l'acte constitutif de la Révolution, c'est : s'emparer des usines.

Il est utile, il est indispensable de s'emparer de ce qu'on appelle l'Etat : c'est-à-dire l'ensemble des forces coercitives (armée, police, etc...) dont disposent les classes privilégiées afin de maintenir leur domination, pour la bonne raison que dans le cas contraire, ces forces vous délogeraient rapidement des usines. Mais s'emparer de l'Etat n'est qu'une opération auxiliaire de la Révolution ; elle n'est pas la Révolution. Ou plutôt cela peut être une révolution *politique*, mais non la révolution *sociale*. S'emparer de l'Etat sans s'emparer de l'usine, c'est simplement faire passer le pouvoir coercitif, les possibilités d'exploitation, en de nouvelles mains ; ce n'est point supprimer l'exploitation. Ce n'est qu'en s'emparant des usines, en devenant maîtresse du lieu même où elle est exploitée que la classe ouvrière peut détruire l'exploitation dont elle est victime.

Donc le premier acte de la Révolution sera, en même temps que le désarmement de l'adversaire, l'occupation des usines. Partout, dans chaque atelier, sur chaque chantier, en chaque puits de mine, en chaque magasin, sur chaque ferme, partout où il y a des salariés, ceux-ci prennent possession de l'ensemble des bâtiments, de l'outillage et des matières premières, et déclarent au patron que désormais ils en sont les maîtres, les seuls maîtres : ce sont eux qui feront marcher la boîte. Si le patron veut rester avec eux — avec la fonction et la rémunération qu'on lui fixera — libre à lui, mais il ne sera plus qu'un travailleur comme les autres, une simple unité, un égal parmi des égaux.

L'expropriation ainsi effectuée, de la manière la plus directe, et la plus radicale, de quelle manière vont maintenant se régler la production et l'échange ?

Ni prise au tas ni pharaonisme

D'abord une remarque.

Nous croyons, certes, qu'il arrivera un jour où pourra s'établir le règne de la « prise au tas ». Un jour où la capacité productrice de l'homme sera tellement supérieure à ses besoins que le travail étant devenu en quelque sorte un sport, ne travaillera que celui à qui ça chantera ; celui à qui ça ne chantera pas, pouvant néanmoins, sans travailler, consommer tout son saoul.

Mais ce temps ne nous semble point arrivé, et nous ne pensons cependant pas devoir repousser la réalisation de la Révolution au moment, peut-être encore lointain, où il le sera. Poser comme postulat l'arrivée d'un âge d'or du seul fait de la Révolution nous paraît n'être qu'un moyen commode d'esquiver les difficultés, et si, au lendemain d'une révolution triomphante, on voulait agir en conséquence, on connaîtrait rapidement d'amères déceptions, qui entraîneraient bientôt la destruction de la Révolution.

Faut-il alors se rabattre exactement sur la solution contraire ? Faut-il établir, à la manière de certaines antiques monarchies — comme celles des Incas ou des Pharaons — ou d'une actuelle république — une autorité centrale suprême assignant à chaque producteur, par l'intermédiaire de toute une hiérarchie bureaucratique, la nature et la quantité de produits qu'il a le droit de consommer? Au lieu de l'anarchique prise au tas, l'établissement d'un capitalisme d'Etat généralisé, universalisé ?

Nous repoussons cette solution non moins résolument que la précédente.

Nous la repoussons, non seulement parce qu'avec la complexité de la production et des besoins de la vie moderne occidentale, elle ne serait réalisable que moyennant un gaspillage de forces effréné, non seulement aussi parce qu'elle tuerait toute initiative, et, partant, ralentirait considérablement le progrès technique, mais encore, et surtout, parce qu'elle ne peut finalement aboutir qu'à l'instauration de nouvelles formes d'exploitation. Qui a l'autorité suprême sur toute la vie économique ne peut pas, en effet, ne point s'en servir pour ses propres fins, c'est-à-dire l'employer à s'assurer une situation privilégiée aux dépens de ceux sur lesquels elle s'exerce, en prélevant sur leur travail une part pour son propre usage (plus-value). Pas de communisme bureaucratique de possible, sans l'existence d'un Inca ou d'un Pharaon, d'un maître, non seulement tout-puissant mais privilégié, et sans la présence également de toute une caste privilégiée lui servant de garde du corps.

Donc, de l'organisation, mais pas d'organisation par *en haut* : de l'organisation par *en bas* ; non une monarchie économique mais une république de travailleurs. Tel est le principe qui va nous guider dans ce qui va suivre.

II. - L'organisation économique

Si des sociétés coopératives doivent régler la production nationale sur un plan commun, en la plaçant sous leur propre contrôle, et en mettant fin à l'anarchie constante et aux convulsions périodiques qui sont les conséquences inévitables de la production capitaliste, que sera-ce donc, Messieurs, si ce n'est le communisme, le communisme possible ?

KARL MARX.

Coopération

L'unité élémentaire de production, la cellule de travail est, quel que soit le régime social, l'*entreprise*.

Que celle-ci ne comprenne, comme l'échoppe de l'artisan, qu'un seul travailleur, ou qu'elle en renferme des milliers, elle est une. L'entreprise est constituée par l'ensemble des hommes dont une coordination étroite et directe des efforts est nécessaire à l'exécution d'un travail commun.

Dans la société capitaliste, l'entreprise est personnifiée par le patron, autorité qui assure cette coordination. Le patron disparu, la coordination n'en reste pas moins nécessaire et l'entreprise n'en subsiste pas moins dans son unité, unité qui dérive des nécessités mêmes de la production.

Cette unité, il faut la respecter.

La respecter, c'est lui conserver son indépendance. C'est — pour tout ce qui concerne sa vie intérieure — ne pas la soumettre à une autorité extérieure, quelle qu'elle soit. Seuls sont qualifiés pour décider ce qui concerne leur travail, ceux qui *font* le travail. Intervenir dans le travail d'autrui ne peut avoir pour but et comme résultat que de s'approprier du travail d'autrui.

Le respect de l'indépendance des entreprises, leur maintien comme unités distinctes s'administrant elles-mêmes, telle est la condition primordiale pour l'organisation d'une société sans classes. L'indépendance des producteurs ne sera respectée que par l'indépendance de l'entreprise.

En conséquence, toutes les fonctions utiles à la production qu'exerçait le patron, seront transmises à l'entreprise elle-même, c'est-à-dire à la collectivité des travailleurs qui y sont employés.

Pour chaque entreprise c'est l'ensemble de ceux

qui y travaillent : ouvriers, employés, techniciens, etc., qui en organisera le travail et en règlera la production, soit directement, soit par délégation, à la manière dont il en est dès maintenant dans les coopératives de production.

Héritière des fonctions du patron, la collectivité ouvrière de chaque entreprise détermine librement les quantités et les qualités des marchandises à produire ; elle décide des augmentations, des modifications ou des réductions d'outillage ; elle embauche, débauche, assigne à chacun son travail et assure la discipline de tous.

Mais qui dit liberté, dit *responsabilité*. Libre d'organiser son travail comme elle l'entend, l'entreprise sera responsable de son travail, c'est-à-dire de la qualité et de la quantité de ses produits.

Responsable ? Devant qui ? — Si on soumet l'entreprise au contrôle d'une autorité supérieure, c'est par là même créer une classe supérieure, une classe détentrice d'autorité, et, par suite, rapidement exploiteuse.

Pour que le contrôle puisse s'effectuer sans donner naissance à une telle classe, il est nécessaire qu'il soit exercé par tous, par M. Tout le Monde. Qu'il soit le fait des consommateurs, chaque fois que cela est techniquement possible, de délégués des consommateurs dans le cas contraire.

Pour cela la liberté des échanges sera maintenue. Les entreprises échangeront leurs produits entre elles ou avec les individus à des conditions librement débattues — sans doute avec l'aide d'un intermédiaire monétaire, dont l'actuel billet de banque, plus ou moins modifié, peut fournir le modèle. Chaque entreprise sera libre d'acheter ce qui lui est nécessaire, à l'entreprise qui lui paraîtra faire les meilleures conditions, et de vendre à celle qui fera les offres les meilleures ; de même, avec la part qui lui revient sur le produit total de l'entreprise à laquelle il appartient, l'individu sera libre d'acheter ce qui bon lui plait et à qui il lui plait.

La sanction pour la mauvaise qualité des produits d'une entreprise sera qu'on ne lui achètera pas, ou qu'on lui achètera moins cher ; la sanction de sa mauvaise organisation du travail ou du relâchement dans le travail sera que l'entreprise aura de ce fait moins de produits à vendre ; ses membres n'auront donc pour leur journée de travail qu'une plus faible rémunération.

L'établissement du prix de vente par ce moyen, par débat direct entre l'acheteur et le vendeur, est le procédé le plus pratique et le plus sûr pour fixer le « juste prix », prix correspondant à la plus juste valeur du produit vendu, c'est-à-dire à la quantité de travail que sa production exige.

A une condition cependant.

A la condition qu'il y ait à peu près équilibre entre l'offre et la demande, ou, pour parler plus exactement, qu'il n'y ait ni « monopole » ni « surproduction ».

Si, en effet, un objet est produit en quantités limitées, s'il est impossible pour une raison ou une autre, d'en produire davantage, il est bien évident que les fabricants de ce produit, aussi bien s'il s'agit de collectivités ouvrières que de capitalistes, pourront le vendre à un prix plus élevé que celui correspondant au travail qu'il coûte, et ainsi, indirectement, s'emparer du travail d'autrui ; inversement, si un objet qui jusque là était vendu à sa valeur, c'est-à-dire échangé contre des objets ayant coûté le même travail, est produit subitement en quantités plus importantes, il est également certain que pour le vendre, ses producteurs devront le céder à un prix plus bas, donc à un prix inférieur à sa valeur.

Pour qu'une marchandise soit échangée à sa valeur, il faut donc qu'il n'y ait ni monopole, ni surproduction ; pour cela un « plan commun » est nécessaire, et c'est pour le réaliser qu'intervient au-dessus des entreprises, un nouvel organe : le *syndicat*.

Plan commun

Avant tout, il nous faut indiquer ce qu'on doit entendre par « plan ».

Une utopie

Le sens habituel qu'on donne au mot de « plan », est celui d'un plan qui prévoierait pour chaque année, ou même pour une période plus longue, quelle serait la consommation de chaque produit, et en édicterait la production correspondante ; pour ajuster production et consommation, il suffirait, selon cette conception, de dresser la statistique des « besoins » et d'établir en regard un plan de production correspondant point par point à ces besoins.

Un tel « plan » est irréalisable pour deux raisons principales.

La première est que, pour une part considérable de la production, toute celle qui emprunte ses matières premières aux règnes végétal et animal (c'est-à-dire, notamment, toutes les industries alimentaires et la quasi-totalité des industries textiles), les quantités produites dépendent des circonstances atmosphériques, qui sont absolument imprévisibles dans l'état actuel de la science. Dans une même région, d'une année à l'autre, on a des récoltes qui peuvent varier du simple au double, et même davantage (1) ; s'il est vrai que les excès dans certaines régions compensent généralement, en partie, les manques dans d'autres, on n'en arrive pas moins pour la production mondiale à des différences atteignant, dix, vingt, trente pour cent, d'une année à l'autre, ce qui rend tout plan établi sur des prévisions aussi... approximatives, sans aucun intérêt pratique.

L'autre raison est plus importante encore.

Ce n'est pas seulement la production, ce sont aussi les « besoins » qui varient d'une manière imprévisible.

Les besoins varient, non seulement du fait que les goûts changent, mais aussi du fait que tant que le règne des *inventions* ne sera pas clos, tant que l'humanité ne sera pas entrée — si elle doit jamais y entrer ! — dans une ère de stagnation technique complète, les « besoins » changeront comme la technique elle-même, c'est-à-dire presque chaque jour, presque à chaque minute.

Qu'on invente un produit meilleur ou meilleur marché, il serait absurde de continuer à fabriquer l'ancien, qui est moins bon ou plus cher ; cependant tout ce qui est nécessaire pour le fabriquer a été prévu au « plan » ; rien au contraire de ce qui est nécessaire pour la fabrication du nouveau produit, ne l'a été. Ou bien donc on exécutera le plan et on fera une production devenue absurde ; ou on acceptera le progrès technique, on fabriquera en conformité avec celui-ci, mais alors on n'exécutera pas le plan !

De même pour les « besoins » des consommateurs ; ils dépendent aux aussi des progrès techniques. Car les besoins dépendent des prix (qu'un objet baisse de prix et la demande en cet objet augmentera aussitôt, car il y aura un plus grand

---

(1) Dans certaines régions de l'Afrique du Nord, les récoltes de céréales vont de 0 à 50 fois et même 80 fois la semence.

nombre de gens qui pourront se le payer). Les besoins des hommes sont illimités ; ce sont leurs possibilités seules qui sont limitées ; lorsque la possibilité croît, le « besoin » croît.

Si donc un progrès technique vient abaisser le travail nécessaire à la fabrication d'un produit, et ainsi diminuer son prix, le « besoin » en ce produit croîtra, sa demande augmentera : augmentation de consommation que le plan n'avait pas prévu, puisqu'il n'avait pu prévoir l'invention (2).

L'étude des conditions de la production d'hier ne peut donc permettre d'établir celles de demain. La répartition du travail entre les diverses branches de production d'une manière correspondante à la répartition des besoins de la consommation ne peut s'établir que par des ajustements successifs ; non point en vertu de prévisions, impossibles à établir, mais par des adaptations, aussi rapides que possible, aux états de fait nouvellement créés. Effectuer ces adaptations avec méthode, c'est en cela que précisément consiste un « plan ».

Pour bien nous rendre compte des différents éléments du problème, voyons comment il se trouve posé et résolu par la société capitaliste.

Première question : réduire la production

Lorsque, dans la société capitaliste, un objet est produit en trop grande quantité, son prix baisse ; dès lors un certain nombre de fabricants, ceux qui ont les prix de revient les plus élevés, voient leurs profits s'annuler, ou même se changer en pertes, ce qui les conduit nécessairement à cesser leur fabrication, d'où diminution de la production totale et hausse du prix de l'objet jusqu'à ce que celui-ci soit, à nouveau, égal à la valeur de l'objet.

Il en sera de même dans la société prolétarienne : lorsque, par suite d'un progrès technique, ou pour toute autre raison, une production deviendra surabondante, il conviendra de la réduire par la fermeture totale ou partielle de certaines entreprises, de préférence celles où l'on produit dans les moins bonnes conditions, celles qui ne peuvent fabriquer le produit considéré qu'avec le plus de travail.

Cette fermeture entraîne un double problème : problème d'hommes, problème de matériel.

Dans la société bourgeoise, le premier problème, celui des hommes, est résolu aussi simplement que férocement. Les travailleurs de l'usine qui réduit ou cesse sa production, sont renvoyés ; d'un jour à l'autre, ils se trouvent sans emploi ; ils sont rejetés dans la grande armée des chômeurs, « l'armée de réserve industrielle », où il leur faut attendre que d'autres entreprises, d'autres branches de production aient besoin de travailleurs supplémentaires et viennent les chercher. En attendant, qu'ils se débrouillent ! S'ils meurent de faim, tant pis ! Ni leurs ex-patrons, ni la société, ni personne, n'a la responsabilité de les faire vivre (3) ou de leur donner du travail.

Quant au matériel, deux points sont à considérer : si l'entreprise n'est vraiment plus viable, le matériel est dispersé aux feux des enchères, entre les mains de ceux qui peuvent l'utiliser d'une manière ou d'une autre, au besoin en le démolissant ; si, au contraire, l'entreprise paraît encore viable et n'a dû s'arrêter que par suite de l'impéritie de son propriétaire, elle est « rachetée » par un successeur qui remettra l'affaire en marche.

Dans la société prolétarienne, ces deux problèmes : celui des hommes et celui du matériel, devront naturellement être résolus tout autrement, mais il faudra les résoudre, car c'est eux qui constituent en premier lieu le problème de la régularisation de la production. C'est aux organisations syndicales qu'incombera ce devoir ; ce sera là une des plus importantes de leurs fonctions. Les organisations syndicales, c'est-à-dire le syndicat, la fédération d'industrie, la confédération. Le syndicat sera, comme aujourd'hui, composé des travailleurs d'une même corporation dans une même localité, et ceux-ci appartiendront, comme aujourd'hui, au syndicat, *à titre individuel*, isolément, indépendamment de l'entreprise dont ils font partie.

Si donc, la collectivité ouvrière qui a la charge d'une entreprise vient un jour déclarer qu'il lui est impossible de « s'en sortir », que, soit par manque de travail, soit parce que produisant trop cher, ses membres ne se font plus qu'une journée insuffisante, ce sera à l'organisation syndicale qu'il échoira d'intervenir et de décider. Ce sera au syndicat local de la corporation intéressée qu'il incombera de répartir dans les entreprises similaires de la ville, qui réclament de la main d'œuvre, les membres de la collectivité qui disparaît ; si ce réemploi ne paraît pas possible localement, ce sera la fédération régionale (équivalent de ce que nous appelons actuellement « fédération nationale ») ou même la fédération générale (actuellement fédération « internationale ») qui devra être saisie, afin de diriger sur les pays dans lesquels le manque d'ouvriers de la catégorie en question se fait sentir, les membres de la collectivité ouvrière qui se dissout (4).

S'il se trouve que l'excès de main d'œuvre est général dans toute la branche d'industrie considérée, ce sera alors à l'ensemble des fédérations, à la confédération, de se saisir de la question, afin de diriger dans les autres branches de production, après rééducation appropriée, les différentes catégories de travailleurs qui appartiennent aux branches de production pour le moment trop chargées en main d'œuvre.

Mais, dira-t-on, s'il y a « surproduction générale » ? Si, dans toutes les branches de production, il y a des travailleurs en surnombre, que ferez-vous ? C'est un problème qui ne se pose pas dans une société prolétarienne. S'il peut y avoir dans toutes sociétés, pour les raisons que nous avons dites plus haut, non correspondance, à un moment donné, entre la production de certains objets et celle de certains autres, excès de

---

(2) Le « plan quinquennal » de l'U.R.S.S. a apporté de ceci une remarquable confirmation. Les chiffres de production établis au début du plan ont dû être constamment modifiés, et malgré toutes les modifications les quantités produites ont encore finalement différées de celles prévues même en tout dernier lieu. Les plans quinquennaux de l'U.R.S.S. ne sont en fait que des plans d'*extension*, d'industrialisation, des plans de créations de nouvelles usines, et de nouvelles fabrications, comme il en est dressé par avance, sous le nom de « programmes », dans tous les pays, par toutes les entreprises un peu importantes ; à ce titre ils ont été plus ou moins réalisés, mais en tant que plans établissant une corrélation entre les diverses branches de production, ou entre la production et les besoins de la consommation, ils ont complètement échoué.

(3) Situation légèrement atténuée depuis la guerre, en certains pays, par la création de secours de chômage.

(4) C'est sans doute parce que Pelloutier avait la perception très nette de cette fonction de distributeur de la main-d'œuvre qui incombera au syndicat dans la société future, qu'il employa la plus grande part de son activité à l'organisation de l'échange de renseignements entre les Bourses du Travail sur l'état du marché de la main-d'œuvre dans leurs localités respectives, ainsi qu'à l'organisation du viaticum.

certains et disette d'autres, par contre l'excès de tous est un fait spécifiquement capitaliste, caractérisant exclusivement le système social capitaliste, en vertu d'un mécanisme qu'on a déjà eu l'occasion d'exposer ailleurs ; il ne saurait se produire dans une société de producteurs, parce que les besoins de l'homme, nous l'avons dit, sont illimités. Les besoins de l'homme en marchandises ne sont limités que par un autre besoin : celui du repos. Pour pouvoir consommer davantage de marchandises, il faut en produire davantage et pour cela — toutes choses égales d'ailleurs — travailler plus longtemps et avoir moins de repos. L'importance de la production dans une société égalitaire, dans une société où personne ne peut s'approprier le travail d'autrui, résulte de l'équilibre entre le besoin de marchandises et le besoin de repos, entre le besoin des marchandises nécessaires pour jouir et le besoin du temps nécessaire pour en jouir.

S'il arrivait, à un moment donné, qu'il y eut une surproduction générale, que toutes les branches de production ne trouvent preneurs que pour une partie de leurs produits, ce serait alors simplement que la production excède les possibilités qu'on a d'en jouir, vu le peu de temps ou de forces restant après le temps et les efforts employés à la production : une diminution générale de la journée de travail — autre attribut des organismes syndicaux — rétablirait immédiatement l'équilibre.

Quant à l'entreprise elle-même, c'est également à l'organisation syndicale de décider si elle doit être définitivement abandonnée parce qu'elle n'est plus viable — et le syndicat aura alors à assurer la liquidation du matériel — ou bien si, au contraire, c'est par impéritie qu'elle a dû cesser de vivre, et dans ce cas, le syndicat la reconstituera en faisant appel à de nouveaux travailleurs, que la chose intéresserait.

Seconde question : accroître la production

Passons maintenant au cas inverse : celui de la création d'entreprises.

Pour créer une nouvelle entreprise, il faut ce qu'on appelle du « capital », ce que nous appellerons plus simplement et plus véridiquement des moyens de production : outils, machines, matières premières, études préliminaires, etc... Il faut tout cela avant qu'on puisse commencer à produire, avant donc qu'on ait quoi que ce soit à fournir en échange. Par la suite, on pourra, avec ce qu'on produira, rembourser la valeur des moyens de production qui auront été fournis, mais... il faut d'abord avoir ceux-ci.

On sait comment, dans la société capitaliste, ce problème est résolu. Un capitaliste conserve par devers lui une part de ce que son capital primitif a rapporté, c'est-à-dire une partie du produit du travail de ses ouvriers — avec quoi il achète de nouveaux terrains, de nouvelles machines, de nouveaux ingénieurs, etc... qui lui permettent d'agrandir ses usines, ou d'en créer d'autres. L'extension de la production est ainsi le produit de « l'épargne capitaliste », c'est-à-dire de l'épargne faite par le capitaliste sur ce qu'il vole à ses ouvriers.

En société prolétarienne, il ne saurait naturellement en être de même. Non point que l'épargne, l'épargne sur le produit de son propre travail doive être prohibée. Certains consommeront chaque semaine la totalité de ce qu'ils auront gagné dans la semaine, mais d'autres pourront, s'ils le préfèrent, économiser une part du produit de leur travail, pour s'assurer des jouissances supplémentaires durant leurs vacances par exemple, ou une retraite plus confortable. Seulement cette épargne ne pourra être qu'une épargne de *consommation* ; on pourra restreindre sa consommation aujourd'hui afin d'avoir davantage à consommer demain, mais on ne pourra transformer son épargne en *capital*, c'est-à-dire en moyens de production sur lesquels on ferait travailler à son profit d'autres travailleurs. Tout atelier, si petit soit-il, étant géré en commun par tous ceux qui y travaillent, et qui se répartissent souverainement le produit de leur travail commun, personne ne peut avoir intérêt à épargner de quoi acheter de nouveaux moyens de production sur lesquels il n'aurait pas plus de droits que sur ceux avec lesquels déjà il travaille.

L'extension de la production, la création de nouvelles entreprises ou l'agrandissement des anciennes, ne pourra donc être le fait d'une « accumulation » individuelle, ni même, sauf exceptionnellement, d'une accumulation collective réalisée par de petits groupes d'individus ; elle ne pourra être le fait que de la société toute entière. Elle sera sociale.

L'agent de cette accumulation sera le syndicat. Ce sont les syndicats, ou les fédérations, selon qu'il s'agira d'entreprises destinées au marché local, régional ou mondial, qui décideront des nouvelles entreprises à fonder dans leurs industries respectives ; ce sera la Confédération qui décidera des nouvelles industries à créer.

Et comme, ainsi que nous l'avons dit, il faut, pour cette extension de la production, de nouveaux moyens de production : bâtiments, machines, etc., dont la valeur ne pourra être remboursée que plus tard, par la valeur des produits qui sortiront des nouvelles usines, et comme il faut bien, en attendant, que ceux qui construisent les bâtiments, les machines, etc., mangent : ce seront les syndicats qui devront y pourvoir en prélevant sur la production générale les marchandises et vivres nécessaires à la construction des nouveaux moyens de production, marchandises et vivres dont ils rembourseront par la suite l'équivalent quand les nouvelles usines produiront à leur tour.

Les syndicats auront donc à jouer le rôle de régulateurs de l'accumulation et d'organisateurs du crédit. Telle sera leur seconde importante fonction.

Remarques

On voit ainsi combien les fonctions économiques essentielles, celles qui sont indispensables à toute société civilisée, peuvent parfaitement se trouver accomplies sans patrons, sans bourgeois ; toutes celles des fonctions bourgeoises utiles sont transférées à la collectivité d'entreprise, au syndicat, à la fédération ou enfin à la confédération, selon le cas.

Mais avant de clore ce chapitre, faisons deux remarques :

1° - Une telle organisation est parfaitement susceptible d'englober tous les producteurs, qu'ils soient rassemblés par milliers dans les vastes usines qu'exigent certaines branches de la production moderne, ou qu'ils travaillent individuellement, en « artisans », là où ce mode de travail continuera à s'imposer pour une raison quelconque. Ce mode d'organisation peut s'appliquer aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie, au travail intellectuel, qu'au travail dit manuel. Le travailleur qui produit par un travail solitaire consti-

tuera une entreprise à lui tout seul, soumise aux mêmes règles que les autres entreprises, et il jouira des mêmes droits que l'ouvrier de la grande usine, grâce à son incorporation dans le syndicat de sa profession qui lui donnera la possibilité d'intervenir dans les affaires de toute sa corporation et dans celles de la société toute entière.

2° - Chaque échelon : entreprise, syndicat, fédération, confédération décide seul pour tout ce qui le concerne exclusivement, l'échelon supérieur n'intervenant que lorsqu'il s'agit de coordonner l'action de plusieurs groupements de l'échelon inférieur, chacun de ceux-ci ne pouvant naturellement opérer cette coordination à lui seul.

C'est ce principe que le syndicalisme révolutionnaire français d'avant-guerre, héritier en cela des idées de la Commune, désignait sous le nom de *fédéralisme*. Fédéralisme que non seulement il considérait comme la base de l'organisation de la société prolétarienne, mais qu'il avait cherché à réaliser dès maintenant dans son organisation interne par l'application du principe : « l'individu libre dans le syndicat, le syndicat libre dans la fédération, la fédération libre dans la confédération. »

C'est ainsi seulement, en effet, qu'on peut éviter l'incompétence, le parasitisme, et la tyrannie. Dans le système inverse, dans le système centralisé, bureaucratique, où l'autorité vient « d'en haut », où l'activité de l'échelon inférieur est commandée par l'échelon supérieur, un système dans lequel les fédérations ou la confédération nommeraient, par exemple, les directeurs d'usine, le contrôle des travailleurs, même si c'étaient eux qui nommaient les secrétaires confédéraux, serait purement théorique — aussi inexistant en fait que l'est, dans la démocratie bourgeoise, celui du citoyen sur ses juges, bien que ceux-ci dépendent en dernière analyse de députés nommés par lui. Un système où l'autorité vient d'en haut, crée une classe de détenteurs professionnels de l'autorité, souche de tyrans, et toute une classe de « contrôleurs » chargés de vérifier si les « ordres » donnés ont bien été exécutés : parasites improductifs.

III. - L'organisation sociale

Nous venons de voir ce que serait le pouvoir *économique* du syndicat : l'accomplissement par le syndicat des fonctions utiles jusqu'ici dévolues au patron ; il nous reste à examiner le pouvoir *social* du syndicat, c'est-à-dire l'accomplissement par le syndicat des fonctions utiles de l'Etat.

Au lieu de ressortir principalement, comme les fonctions économiques, aux organes syndicaux corporatifs, tels que syndicats et fédérations d'industrie, les fonctions sociales seront plutôt du ressort des organes syndicaux *inter-corporatifs*, telles que les Unions de Syndicats, locales et régionales.

La règlementation du travail

Nous avons dit précédemment que la liberté des entreprises impliquant leur responsabilité, la liberté des échanges serait maintenue, ce qui entraîne une certaine concurrence entre les diverses entreprises. Mais cette concurrence doit être une concurrence loyale où les concurrents sont sur un pied d'égalité. Mettre les différentes entreprises sur un pied d'égalité, telle sera l'une des principales attributions sociales de l'organisation syndicale.

Cette égalité ne serait évidemment pas obtenue si, dans le désir d'accroître leur gain, certaines entreprises pratiquaient une journée de travail plus longue que les autres. L'homme, en effet, est ainsi fait que ses intérêts immédiats lui font souvent perdre de vue son intérêt durable. Un vieillissement prématuré, qui n'est un malheur que pour demain, ne lui paraît point devoir contrebalancer l'avantage de jouissances immédiates plus grandes, même s'il doit, pour les obtenir, s'esquinter au travail. La suppression du capitalisme n'amènera pas *ipso facto* la disparition d'une telle erreur.

Ce sera donc aux organisations syndicales, gardiennes des intérêts généraux et permanents des travailleurs, de s'y opposer en fixant une durée maximum de la journée de travail, et, plus généralement, une réglementation des conditions générales du travail réalisant un équilibre convenable entre le besoin de produire pour jouir et celui de se reposer pour vivre, entre le droit aux biens et le « droit à la paresse ».

Les services publics assurés par la rente foncière

En dehors de cette cause d'inégalité provenant de la plus ou moins grande avidité des membres de telle ou telle entreprise, il est une autre cause d'inégalité qui, elle, ne peut être supprimée, mais dont on peut annihiler les effets : c'est celle qui consiste dans le phénomène, qui, en régime capitaliste, produit la *rente foncière*.

Deux terres sont inégalement fertiles, deux mines ne sont pas aussi facilement exploitables ; le quintal de blé produit sur les deux terres, la tonne de minerai extraite des deux mines, n'en sont pas moins identiques et ne peuvent être échangées que contre les mêmes quantités d'autres marchandises. Il s'en suit que l'entreprise chargée d'exploiter la terre la plus fertile, la mine la plus facile, serait avantagée par rapport à l'autre si on ne prenait des mesures spéciales pour rétablir l'égalité.

Ce sera aux syndicats qu'il appartiendra de prendre ces mesures, de réaliser la « peréquation » entre les entreprises. Ils le feront en se faisant remettre gratuitement par les entreprises privilégiés une part de la valeur de leur production égale au supplément de production qu'elles obtiennent par rapport aux moins privilégiées, à égalité de journées de travail.

Tel sera donc le principal mode d'assiette de l' « impôt » dans la société prolétarienne : l'impôt aura pour fonction d'annuler la « rente », ou plus précisément il socialisera la rente, il en transférera le bénéfice à la communauté.

Les sommes ainsi obtenues serviront à assurer les *services publics*.

Par services publics, nous entendons — dans un sens à la fois plus restreint et plus précis que celui usité actuellement — les services *gratuits*, c'est-à-dire la livraison faite à tout venant, sur simple demande, de certaines marchandises ou services. Un service public typique, à notre époque, est celui de la construction et de l'entretien des routes ; un autre, d'aspect sensiblement différent, mais économiquement identique, est celui de l'enseignement, dans la mesure où il est gra-

tuit ; de tels services subsisteront évidemment. Or, si le consommateur d'un service public, si celui qui se sert de la route, ou qui envoie ses enfants, à l'école, ne paie pas, néanmoins la construction et l'entretien de la route, l'enseignement des enfants demandent du travail ; ceux qui font ce travail ne peuvent vivre de l'air du temps, ils ont droit à une rémunération égale à celle des autres travailleurs. Comme ils ne peuvent « vendre » le produit de leur travail, ce sera, comme aujourd'hui, à la collectivité, à l'ensemble de tous les consommateurs de services publics, c'est-à-dire à tout le monde, d'assurer leur rémunération.

Ce sera là encore une des tâches des Unions de Syndicats ; celles-ci sont, en effet, les représentants des consommateurs, puisqu'elles représentent les producteurs de toutes les professions. Les Unions de Syndicats seront donc chargées de l'organisation et de la direction des services publics, les Unions de syndicats locales, régionales ou mondiales, selon que le service public en question sera d'intérêt local, régional ou mondial, et elles assureront le paiement du travail exigé par ces services, au moyen de l'impôt prélevé de la manière que nous avons dite. Il va de soi que si l'impôt provenant de la rente est insuffisant pour couvrir le coût de ces services, il devra être perçu un autre impôt sur toutes les entreprises, même sur celles ne donnant pas lieu à « rente ».

La justice

Les Unions de Syndicats auront encore une troisième fonction importante, plus délicate.

Nous avons dit qu'il importait que le groupement élémentaire de prodcuteurs, l'entreprise, jouisse du maximum d'indépendance dans son organisation intérieure. Cependant cette indépendance a des limites, les limites au delà desquelles elle deviendrait une source d'oppression.

Déjà nous avons vu la nécessité de faire intervenir les organisations syndicales à l'intérieur des entreprises pour y réglementer et y contrôler la durée de la journée de travail ; de même ce sera à l'organisation syndicale d'intervenir pour protéger les droits de l'individu contre la collectivité. L'indépendance de l'entreprise deviendrait, en effet, une tyrannie si la majorité de ses membres profitait de cette indépendance pour brimer une minorité. Chaque membre de l'entreprise doit pouvoir en appeler contre les décisions de la majorité s'il estime qu'elles le lèsent personnellement.

Ce sera aux représentants de l'universalité des producteurs, aux Unions de Syndicats, représentantes, non d'une entreprise ou d'une corporation particulière, mais de tous les producteurs en ce qu'ils ont de commun,qu'il appartiendra de dire les droits respectifs de l'individu et de la collectivité, de départager l'individu et son groupement. Les Unions de Syndicats auront ainsi à « rendre la justice », soit qu'elles la rendent directement, soit qu'elles en chargent des organes spéciaux opérant sous leur contrôe, analogues aux « commissions des conflits » fonctionnant actuellement dans beaucoup d'organisations ouvrières.

Ainsi, ce seront principalement les Unions de Syndicats qui auront à s'occuper des services généraux de la société, tant moraux que matériels. C'est pourquoi c'est à cause de l'ambition affichée dès son origine par la C.G.T. française de se substituer à l'Etat, que dès son origine elle a donné autant d'importance à l'organisation territoriale, intercorporative, des syndicats qu'à leur organisation par corporations, mettant statutairement sur le même pied, Unions de Syndicats et Fédérations d'industrie.

IV. - Liberté = Progrès

Maintenant que nous avons vu les grandes lignes de l'organisation d'une société prolétarienne, il nous reste, pour conclure, à nous demander si une telle société est viable ; si elle est compatible avec ce que nous savons de l'homme et de son histoire.

La base de toutes les sociétés, ce dont toute leur vie dépend, est la cellule de production, le groupement élémentaire de producteurs : famille, domaine, usine... C'est du fonctionnement de celui-ci que dépend le fonctionnement de la société tout entière ; s'il est incapable de fonctionner convenablement, la société ne peut subsister.Le rôle des organes dits supérieurs : Etats, Eglises... bien qu'apparaissant au premier plan à l'observateur superficiel, n'est que tout à fait secondaire ; ceux-ci fonctionnent bien si le groupement productif élémentaire fonctionne bien ; s'il fonctionne mal, ils sont incapables d'y remédier.

C'est donc du bon fonctionnement de l'entreprise, du bon fonctionnement de la coopérative de production, que dépend en dernière analyse, tout l'avenir de la société prolétarienne. Celle-ci vivra ou non selon que l'entreprise pourra ou non produire sans patron ni maître. Toute la question de la possibilité de l'existence d'une société prolétarienne se résout donc en ceci : les hommes peuvent-ils produire, peuvent-ils s'astreindre au travail sans la contrainte d'une autorité extérieure ? sous la seule loi de leur volonté collective ?

C'était une question en tous points analogue qu'on posait il y a deux mille ans et plus devant le problème de l'esclavage. L'esclavage apparaissait aux philosophes grecs comme une nécessité absolue et éternelle de la société : la production ne pouvait être assurée, selon eux, que par des hommes contraints par la force au travail. A beaucoup le salariat apparaît aujourd'hui, lui aussi, comme ne pouvant disparaître ; la production leur semble ne pouvoir être assurée avec certitude que si des hommes n'ont que l'alternative de se soumettre aux ordres d'un patron ou de mourir faute de pouvoir produire.

L'histoire a répondu à la philosophie. Non seulement des sociétés sans esclaves ont pu produire et vivre, mais la production et la vie de ces sociétés ont connu un développement et un lustre incomparablement supérieurs à ceux des sociétés à esclaves. Loin de rendre impossible la production, le relâchement des liens entre celui qui commande le travail et celui qui l'exécute, qui caractérise le passage de l'esclavage au salariat, la possibilité pour le salarié de changer de maître, à la différence de l'esclave, et même de cesser tout travail dans les limites de temps où les besoins de son estomac le lui permet, ont permis à la production de s'élever à des niveaux jamais encore atteints.

Il en sera de même pour la disparition du salariat.

La suppression du patronat accentuera les progrès de la production autant que ceux-ci l'ont été par la suppression de l'esclavage. Le nouveau pas fait sur la voie de la liberté des travailleurs par la disparition de toute contrainte autre que la

leur propre, portera la production et le progrès technique à des hauteurs insoupçonnées.

Des hauteurs qui ne seront dépassées que le jour où la liberté des travailleurs fera encore un pas de plus par la suppression de l'autorité collective des travailleurs elle-même, c'est-à-dire le jour où le travail étant devenu sport et art, chacun ne travaillera plus qu'en vertu d'un besoin personnel, d'une nécessité intérieure, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour le champion, l'artiste, l'inventeur ou le savant, qui ne peuvent s'empêcher de produire leur œuvre, même si aucune contrainte extérieure ne les y oblige, car, ainsi que le dit J. Loeb, le fondateur de la biologie moderne, « *nous sommes actifs parce que nous sommes forcés de l'être par des processus qui se développent dans notre système nerveux central,et* AUSSI LONGTEMPS QUE LES ÊTRES HUMAINS NE SONT PAS ÉCONOMIQUEMENT DES ESCLAVES, *l'instinct d'accomplir une œuvre, l'instinct du travail détermine leur action.* »

Les aspirations des individus ne font que traduire les nécessités du développement de l'espèce. Si l'homme aspire à la liberté, si c'est là son besoin le plus impérieux, celui dont, sans cesse, il poursuit la satisfaction, ce n'est pas seulement, quoi qu'il lui en semble, en vue de ses aises personnelles, c'est aussi parce que la libération de son individu est le gage du progrès de l'espèce humaine. Plus l'homme sera libre, mieux et plus il produira, davantage il sera capable de plier la nature à ses besoins et à sa volonté.

LIBERTÉ = PROGRÈS

toute l'histoire passée nous l'enseigne ; l'avenir le confirmera.

Parmi nos lettres

La « Conférence Impériale » : un concours de mendicité !

A propos de la « Conférence impériale », qui se tient actuellement à Paris, une lettre nous apporte cette gerbe de remarques intéressantes :

Quelle lamentable chose que cette « Conférence impériale » française ! Un concours de mendicité. Ottawa, ça a été de la collaboration métropole-pays d'outre-mer, la fondation du Commonwealth britannique, des Etats-Unis britanniques. Cette foire française-là, on n'y voit qu'une chose : la main tendue.

Ces gens, pour une folle politique de bluff, ont mis les colonies dans le marasme noir — et, maintenant, ils ne savent que demander de l'argent au contribuable français. Par exemple : le Maroc. Pendant la période de « prospérité », il n'a vécu que d'un bluff fantastique. C'était la « firme Maroc » comme disait Lyautey. Cette « firme Maroc » n'était d'ailleurs guère autre chose que la Banque de Paris et des Pays-Bas. Eh bien ! cette « firme », sous l'égide de son factotum à étoiles, ne vivait que de bluff : constructions richissimes, routes impériales, port disproportionné avec les besoins. Si bien que l'on pouvait emprunter tant qu'on voulait. L'argent affluait, les investissements ne cessaient pas. Le Maroc était semblable à ces escrocs qui achètent le plus bel hôtel, la plus belle auto, la femme la plus élégante et à qui on prête de l'argent, on prête, on prête jusqu'à ce qu'on se dise : « Mais quels sont ses moyens d'existence ? »

C'est ce qu'on a fini par se dire pour le Maroc. Car Lyautey — et les pauvres types qui lui ont succédé n'ont fait que le continuer, obnubilés — Lyautey, dis-je, a cru que l'économie se commande comme une escouade. Au commandement : « Prospérité ! », faut que ça soit prospère, scrongneugneu ! En bon soudard, en homme habitué à toucher sa solde sans avoir jamais rien produit, il avait décrété la prospérité en n'oubliant qu'une chose : le travail, *la production ! Si fantastique que cela paraisse, il a créé des moyens d'échange nombreux (routes, chemins de fer, port) mais il a totalement oublié la production. Le Maroc n'a pas de production, n'a pas de ressources, n'a pas de moyens d'existence ! Et les capitalistes, qui s'en sont aperçus, n'investissent plus de capitaux, naturellement. Alors, une seule ressource, la main tendue, paume en l'air, devant la métropole.*

Pauvre France ! Comme cette « Conférence impériale », comparée à Ottawa, montre la différence de civisme des capitalistes de France et d'Angleterre. Les Anglais nous considèrent comme des « Italiens supérieurs ». Ils n'ont pas tort...

Pour en revenir au Maroc, les journaux marocains disent : « C'est la crise ». Erreur ! Ce n'est pas « la crise ». « La crise », la crise capitaliste, la crise cyclique est virtuellement finie. Ce n'est pas « la crise », c'est la *crise marocaine. Et celle-là n'est pas cyclique, ne finira pas d'elle-même. C'est la liquidation d'années de folie économique... De même qu'en France ce n'est plus « la crise », c'est la crise française. Ça, c'est plus grave. C'est la liquidation de l'attitude antiéconomique, parasitaire et spéculative de nos capitalistes après la guerre. Marx disait : « Périodiquement, le bourgeois est pris de la folie de vouloir gagner sans passer par le processus de production. » Chez les Français, après la guerre, c'est une folie qui a duré. Ça se paie.*

Des nouvelles de Pierre Ramus

Quelques extraits d'une lettre circulaire récente du vieux militant anarchiste :

Après presque un an d'emprisonnement pour la propagande de la vasectomie — dans l'esprit de l'anarchisme — je suis en liberté depuis la mi-janvier.

Je me trouvais en détention cellulaire. Ayant eu le droit de m'occuper moi-même, je réfléchissais comment je pourrais employer ce temps au service des idées et de l'idéal de l'humanité. J'espère avoir réussi en élaborant une œuvre intitulée : Le Problème des races et de l'humanité.

En outre, j'ai fait une première traduction allemande exacte du Tao-Te-King, *de Lao-Tsé, car la traduction courante est absolument falsifiée...*

...En remerciant encore une fois toutes les organisations, éditeurs et toutes personnes qui m'ont manifesté leurs sentiments fraternels, je veux leur assurer aussi que je n'ai pas du tout changé mes convictions.

Des conférences !

Un militant parisien, après notre conférence sur le Plan, nous a écrit :

J'espère que le « Noyau » de la R. P. *va organiser d'autres conférences sur les problèmes de l'heure... Je crois que la plus intéressante serait de traiter les « Ententes industrielles et leurs répercussions sur la classe ouvrière ».*

Le front unique mène-t-il à l'unité ?

Telle est la question que pose un bon camarade des cheminots, qui vit dans sa localité une expérience de syndicat unique :

Je crois que le front unique ne nous entraînera pas à l'unité complète et je crains que les unitaires, qui, réellement, ont du cran, de la volonté, une adresse remarquable dans la discussion, n'en récoltent les avantages, et que les confédérés, une fois l'expérience consommée, n'en sortent diminués.

Le front unique creusera par la suite un peu plus le fossé qui sépare les deux organisations : quand Moscou en donnera l'ordre, les injures reprendront de plus belle ; alors, nous reprendrons notre indépendance, nous autres confédérés, mais il sera trop tard ; le noyautage aura marqué un grand pas et nous laisserons des plumes.

Pour aller de l'avant !

Faites-nous des abonnés !

LUTTE HÉROIQUE ET GRAVE DÉFAITE

La grande grève du Textile de Verviers

(26 février - 30 juillet 1934)

Origine et historique d'une bataille ouvrière qui a duré cinq mois. — Les causes de la chute de la " forteresse syndicale " belge. — Enseignements et responsabilités d'un important échec ouvrier.

Nous avons, l'an dernier, publié plusieurs articles sur la grande grève du Textile de Verviers. Cependant, cette grève prit fin sans que nous ayons été en mesure d'exposer à nos lecteurs les circonstances et les causes de cet important échec ouvrier. L'étude qu'on va lire, due à la plume d'un militant verviétois ayant participé à la bataille, nous permet aujourd'hui de combler cette lacune.

Ajoutons que le travail du camarade Lambert Derive ne se borne pas à permettre au militant syndicaliste français de comprendre le caractère de la grande lutte de Verviers ; c'est, en plus, par de nombreux côtés, une contribution utile à la connaissance du mouvement ouvrier belge dont on sait les difficultés et l'impuissance actuelles.

LA RÉDACTION.

Le 26 février 1934, 16.000 travailleurs verviétois partaient en grève pour s'opposer à une aggravation de leurs conditions de vie.

Impliqués dans ce conflit, il y avait 14.000 ouvriers textiles ; le reste se composait d'ouvriers métallurgistes au nombre de 600, des ouvriers du transport et des employés.

Seuls, les textiles étaient menacés, mais par solidarité envers leurs frères de classe, les métallurgistes refusèrent d'allumer les foyers, immobilisant ainsi les machines. Les camarades du transport décidèrent de ne plus transporter aucune balle de laine et quelques employés et contremaîtres n'acceptèrent pas le triste rôle de jaunes que les patrons voulaient leur faire jouer.

Il n'est pas exagéré de dire que ce fut une bataille héroïque et sublime. La grève, qui dura cinq mois, du 26 février au 30 juillet, fut engagée dans des circonstances assez défavorables pour les travailleurs.

Depuis quatre ou cinq ans, des milliers de textiles verviétois ne travaillaient plus que quatre, trois ou deux jours par semaine (1). Certains étaient restés sans travail pendant plusieurs semaines. C'est ce moment que choisirent les patrons lainiers pour perpétrer leur mauvais coup. Comme nous le verrons au cours de ce travail, ils devaient réussir complètement. Leur victoire fut plus grande qu'ils ne l'avaient espéré. Après 22 semaines de lutte, de souffrance, de privation et d'espoir, nos malheureux camarades furent vaincus.

Quelles furent les causes de cette défaite ?

Pourquoi les organisations syndicales durent-elles capituler ?

Faut-il en chercher les causes en des individus ?

Doit-on mettre cette défaite sur le compte de la crise ?

Serait-ce le résultat d'une tactique de lutte périmée ?

Enfin, quels sont les enseignements à retirer de cette malheureuse grève ?

Voilà les questions auxquelles il faut répondre. C'est à ce travail que nous allons nous consacrer au cours des lignes qui vont suivre.

Verviers, forteresse syndicale de la Belgique

Avant de décrire à nos lecteurs ce que fut la grève et de rechercher les causes de l'échec, je pense qu'il serait utile de dire quelle était la force des syndicats verviétois, le rôle qu'ils ont eu, ainsi que la place qu'ils occupaient dans le mouvement ouvrier belge.

Grâce à cet historique, les camarades étrangers qui nous liront comprendront mieux l'importance de la défaite des textiles.

Verviers occupait dans le mouvement ouvrier belge une place très importante. Depuis plus de deux siècles, il y eut des mouvements de résistance. Un auteur libéral, M. Laurent Dechesne, dans un livre intitulé : « L'avènement du régime syndical à Verviers » (2) nous apprend que déjà en 1724, les tondeurs formèrent une société de secours mutuels et en 1743, les premiers conseils d'arbitrage apparurent. En 1759, nous voyons une nouvelle organisation : La « Rénovation de la Confraternité des tondeurs ». Puis, pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, les syndicats verviétois ne font pas parler d'eux. En 1868, se constitue la société « Les Francs-Tireurs »; ce sont des adeptes de Proudhon. Ces camarades s'affilièrent à l'Internationale, mais leur groupement disparut à la suite d'une grève perdue 4 ans plus tard, en 1872. En cette même année, les métallurgistes obtiennent la journée de 10 heures.

Plusieurs syndicats virent le jour entre 1882 et 1884, mais ils avaient peine à se maintenir. Presque dix ans plus tard, en 1893, les syndicats commencèrent sérieusement à s'implanter. Pas de progrès cependant jusqu'en 1900. Mais à ce moment, grâce aux efforts d'un jeune militant, Jean Roggeman, les syndicats se réveillèrent. Jean Roggeman réorganisa d'abord les tisserands. Avec une petite feuille mensuelle : *Le Tisserand*, il fit faire un progrès énorme au mouvement syndical.

(1) L'industrie textile se place au deuxième rang parmi les plus atteintes par la crise.

(2) Edité à Paris.

L'industrie textile comprenait 15.500 ouvriers.
En 1900, il n'y avait que 1.400 syndiqués, soit 9 %.
En 1906, il y en avait 14.900, soit 96 %.

C'est cette année que fut fondée la Fédération Ouvrière Textile. Elle comprenait toutes les branches de l'industrie de la laine.

Cette année fut fertile en grèves. Celles-ci n'éclatèrent pas seulement dans le textile, mais aussi dans les autres corporations. Ces grèves prenaient parfois une tournure violente ; à ce moment c'était l'emploi des moyens d'action directe et, partant, la gendarmerie eut plus d'une fois l'occasion de se distinguer au service de l'ordre bourgeois.

Toutefois, la majorité des grèves éclataient dans le textile et étaient surtout provoquées par la question du tissage à deux métiers auquel les ouvriers tisserands s'opposaient.

A la fin, exaspérés par toutes ces grèves, les patrons déclarèrent, le 19 septembre, le lock-out général de l'industrie textile. Ce lock-out fut surtout déclaré à cause des revendications des ouvriers laveurs qui réclamaient le roulement. C'est pour faire échec à cette revendication que les patrons fermèrent leurs usines. Après six semaines, les magnats de la laine durent capituler. Le lock-out se termina le 5 novembre. Les ouvriers obtenaient enfin le roulement et les patrons reconnaissaient les syndicats.

Trois ans après cette victoire ouvrière, en 1909, à la suite de plusieurs grèves perdues, des milliers de travailleurs, découragés, quittèrent les syndicats. Dans certains corps de métiers, il y eut des désertions allant jusqu'à 60 %. Des syndicats disparurent même complètement. Lorsque éclata la guerre de 1914, sur 16.000 ouvriers textiles, 8.000 étaient encore organisés, soit donc 50 %. Mais après la guerre, avant la reprise du travail, qui eut lieu en juin 1919, Verviers comprend 100 % de syndiqués dans le textile.

Une nouvelle convention est conclue avec les patrons pour la question des salaires, les heures de travail, l'apprentissage, le roulement, le nombre d'ouvriers par équipe, le travail de nuit, etc...

Certaines organisations s'affilièrent au Parti Ouvrier Belge. La majorité, cependant, des syndicats refusa de s'y affilier. Le camarade Jean Roggeman combat l'affiliation, non pas parce qu'il est adversaire du P.O.B., au contraire, il en est membre, mais par principe. Car il y avait là un grave danger pour les syndicats. Des militants du P.O.B. s'efforcent pourtant d'amener les syndicats à s'affilier à leur parti. Une polémique s'engage à ce sujet entre Jean Roggeman et le citoyen Emile Vandervelde, l'actuel président de l'I.O.S. Celui-ci doit finalement baisser pavillon et reconnaître que Roggeman a raison de vouloir sauvegarder l'indépendance des syndicats (3). A l'heure présente le nombre d'affiliés au Parti Ouvrier Belge par le canal des syndicats atteint 40 %. Parmi ces 40 %, plusieurs centaines d'ouvriers sont pour la désaffiliation.

Pendant les années de prospérité, les syndicats se renforcent de plus en plus. *L'obligation syndicale est un fait.* IMPOSSIBLE DE TROUVER DU TRAVAIL SI L'ON N'EST PAS SYNDIQUÉ. *Qu'un non-syndiqué franchisse la porte d'une usine et c'est la grève.* Le travail ne reprendra qu'à deux conditions : ou bien le patron se débarrassera de ce non-syndiqué, ou celui-ci devra se syndiquer. Il est même arrivé que le patron *exigeait* le livret syndical lorsque quelqu'un se présentait pour se faire embaucher, et s'il ne le possédait pas, le patron l'engageait à aller se syndiquer, autrement il ne pourrait l'employer. Dans certaines usines, le patron décomptait lui-même du salaire la cotisation syndicale qu'il remettait ensuite au percepteur syndical. Il fallait que l'organisation syndicale fut bien puissante et dangereuse à combattre pour que le patronat agit ainsi.

Notons aussi que les délégués syndicaux exerçaient librement leur fonction dans l'usine et pendant les heures de travail. Que ce fut pour des réclamations à adresser à la direction de l'usine, pour défendre les droits d'un ouvrier, pour percevoir les cotisations syndicales, pour distribuer des convocations ou même des tracts de propagande, le délégué quittait son travail sans être inquiété par la direction. Lors de l'enterrement d'un ouvrier du textile, chaque syndicat envoyait une délégation de plusieurs membres. Ceux-ci ne perdaient rien de leur salaire.

Enfin, lorsque la crise mondiale s'abattit sur l'industrie textile, les travailleurs verviétois purent jouir des avantages conquis en 1906. Alors que, dans certaines industries, les travailleurs étaient licenciés par centaines et par milliers, à Verviers, ils se partageaient la besogne.

Aujourd'hui malheureusement tous ces avantages ont été repris par le patronat. Verviers n'est plus la forteresse syndicale. Plus aucun droit syndical ne subsiste. Le roulement est supprimé. Le travail de nuit du samedi est rétabli. La vie dans les usines est devenue impossible.

L'historique du mouvement

A mon avis, on ne peut détacher le long conflit de Verviers d'une autre grève qui éclata en 1933, dans les circonstances suivantes :

A l'usine la Vesdre, une quarantaine de vieux travailleurs furent renvoyés sous prétexte qu'ils avaient 65 ans (l'âge où l'on touche sa pension). Ce renvoi avait été effectué par le nommé Flipo, un sujet français, qui possède aussi des usines à Roubaix-Tourcoing, et qui était venu depuis peu à Verviers pour renflouer les importants établissements de la Vesdre. Le renvoi des vieux ouvriers était fixé au 30 juin. Le syndicat de la Vesdre décida, après plusieurs demandes, de tenter une dernière démarche et de réclamer une entrevue pour cette date. En cas de refus, la grève éclatait. Les faits se passèrent ainsi : Flipo refusa de recevoir la délégation. Les travailleurs de la Vesdre, au nombre d'un millier, cessèrent immédiatement le travail.

Cette grève était certainement recherchée par le patronat. En effet, les laines de la Vesdre furent envoyées successivement dans toutes les autres usines et alors que l'on aurait pu masquer cela, les patrons tinrent, au contraire, à ce que leurs ouvriers sachent qu'on voulait leur faire effectuer le travail de leurs camarades en grève (4).

Ce qui devait arriver arriva. Ces travailleurs refusèrent de travailler ces laines et automatiquement descendirent en grève. Bientôt il y eut 5.000 grévistes (5). Cette grève dura 14 semaines, du 30 juin au 5 octobre.

Alors qu'aucun fléchissement ne se manifestait parmi les travailleurs en lutte, la grève fut tor-

(3) Ceci se passa avant la guerre.

(4) Les balles de laines et les caisses d'épaules portaient en effet l'étiquette de la Vesdre.

(5) Il s'agit des travailleurs du peigné.

pillée par la direction syndicale réformiste. Sous le prétexte, tant servi déjà, de ne pas mettre en danger les organisations syndicales, les bureaucrates réformistes firent jouer une infâme comédie aux vieux camarades congédiés. Sans en informer les syndicats, ils convoquèrent ces vieux travailleurs dans leur bureau. Là il leur fut demandé de signer une lettre rédigée d'avance où, s'adressant aux grévistes, nos vieux camarades déclaraient les remercier d'avoir fait grève pour s'opposer à leur renvoi, mais ils leur demandaient de cesser la grève pour ne pas mettre leurs organisations en danger ; de leur côté, ces vieux travailleurs acceptaient leur renvoi.

On s'imagine aisément la pression morale qui fut faite sur nos vieux camarades.

Quelques jours après, la grève fut levée *sans qu'on ait consulté les grévistes*. Ici, il convient de dénoncer l'hypocrisie des dirigeants réformistes. Au cours d'une réunion de la Fédération Ouvrière qui eut lieu le 15 octobre, le président du syndicat la « Vesdre » se plaignit de la façon d'agir des dirigeants. Alors, disait-il en substance, que je suis le président du syndicat qui a déclenché la grève, je n'ai appris la levée de celle-ci que par la lecture des journaux.

A cette critique, le secrétaire de la Fédération Ouvrière du Textile adressa au président de la Vesdre cette réponse renversante : « *C'est le cas du Conseil Fédéral qui n'a reçu la lettre de reprise que le jour même où les journaux l'annonçaient, à 2 h. 1/2 de relevée.* » (6).

La lettre dont il s'agit venait des patrons. C'étaient donc eux qui avaient décidé la reprise. Mais laissons-là cette comédie pour examiner les répercussions de cette première défaite.

Au cours de la réunion dont il est parlé plus haut (15 octobre), le secrétaire général du Textile mit cette défaite sur le compte de la crise. D'après lui, *il était impossible de lutter en période de crise ; c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer.*

Lorsque ces paroles me furent rapportées, le jour même, je déclarai à un ami, administrateur de la Fédération des Laveurs : « Dès que les patrons auront connaissance de ces paroles, nous pourrons nous attendre à une nouvelle attaque peu de temps après ».

Je ne devais pas me tromper. La réunion précitée avait lieu le 15 octobre. Le 17, le compte rendu de cette réunion paraissait dans le journal des syndicats verviétois, *Le Travail*. Le 20, trois jours après, les patrons dénonçaient toutes les conventions.

Les causes de la grève

Qu'est-ce qui a provoqué l'attaque des barons de la laine ? On ne peut nier que l'industrie textile traversait des difficultés par suite de la crise. Cependant, malgré la crise, les magnats du textile faisaient encore d'énormes bénéfices, ce qui ne les empêchait pas de se plaindre. Nous connaissons trop bien la soif de l'or qui s'empare de chaque capitaliste pour nous étonner de ces plaintes. Responsables de la crise, les capitalistes entendent pourtant en profiter pour reprendre les avantages acquis par les travailleurs.

A Verviers, les patrons se sentirent encouragés par les dirigeants syndicaux qui, défaitistes, clamaient l'impossibilité, après la première défaite, de lutter en période de crise. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce défaitisme a provoqué la grève. Il y a d'autres causes que cela. Les patrons ont spéculé sur la crise. Ils ont voulu en profiter pour réduire leurs charges sociales en congédiant des milliers d'ouvriers. *Mais je crois fermement que ce défaitisme a eu pour conséquence de précipiter l'attaque des patrons.* Ceux-ci, bien entendu, pensaient à une victoire facile dans de telles conditions.

Pour nous résumer, disons que les patrons voulurent profiter de ces divers éléments : crise, misère des travailleurs, défaitisme de leurs chefs, pour reprendre aux travailleurs le roulement et détruire les organisations syndicales.

L'ampleur de l'attaque patronale

C'est le 20 octobre que les patrons dénonçaient toutes les conventions ; mais ce ne fut que deux mois plus tard, le 19 décembre, qu'ils firent parvenir aux organisations syndicales les nouvelles conditions de travail qu'ils voulaient appliquer.

Parmi ces nouvelles conditions, citons les plus importantes :

1. *Réduction du personnel des équipes de filature.* Une équipe était composée de cinq hommes. Les patrons voulaient réduire ces équipes à quatre et même à trois hommes.
2. *Généralisation du tissage à deux métiers.* En principe, la Fédération des Tisserands n'a jamais été contre le tissage à deux métiers. Mais elle s'est toujours opposée à la généralisation de ce travail par suite de difficultés techniques que l'on rencontre dans le travail de certaines matières (7).
3. *Suppression des 20 % de supplément accordés à l'équipe de nuit.* Il faut savoir ici, qu'à Verviers, l'équipe de nuit ne travaillait que 40 heures par semaine. Elle ne travaillait pas la nuit du samedi. Afin que cette équipe touchât le même salaire que l'équipe de jour, qui, elle, faisait 48 heures, un supplément de 20 % lui était accordé (8).
4. *Les patrons réclamaient le droit d'organiser le roulement.* Comme je l'ai écrit plus haut, le roulement existait à Verviers depuis 1906. Le travail était partagé entre tous les ouvriers.
5. *Augmentation du nombre de broches dans les retordages.*

Voyons les premiers résultats directs de l'application des réformes patronales.

Quelques jours avant la grève, j'ai pris au hasard une feuille de salaires pour la filature. Les réductions atteignaient les chiffres suivants : fileurs, 30 fr.; régleurs, 27 fr. 50 ; rattacheurs, 25 fr.; bacleurs, 17 fr. 50. Ces diminutions s'entendent par semaine.

Par an, en tenant compte des jours de fête, ces diminutions pouvaient se chiffrer pour les fileurs de 1.200 à 1.400 fr. ; pour les régleurs de 1.000 à 1.300 fr. ; pour les rattacheurs de 1.000 à 1.200 fr. ; pour les bacleurs de 7 à 800 fr. (9).

Notez ici qu'à cette réduction de salaire s'ajoutait une diminution du personnel. Le résultat

---

(6) Il n'est pas possible de croire un seul instant que les dirigeants ignorent la fin d'une grève.

(7) Il est utile aussi de signaler que par suite d'une attention soutenue du fil, des déplacements du corps et des rotations de la tête, les vieux tisserands sont souvent sujets à des troubles nerveux. (Déclaration du docteur Charbonnier).

(8) Les équipes travaillaient alternativement.

(9) En prenant 52 semaines pleines l'on arrivait successivement aux chiffres suivants : 1.560 frs, 1.430 frs, 1.300 frs, 910 frs.

était donc de devoir travailler plus fort pour un salaire moindre (10).

Ce qui s'appliquait dans les filatures, devait aussi s'appliquer dans les tissages, puisque les tisserands devaient suivre un métier de plus et perdaient aussi le supplément de 20 %, accordé à l'équipe de nuit. Toutes les catégories subissaient le même sort.

En ce qui concerne le roulement, nul doute que les patrons en réclamant le droit d'organiser eux-mêmes la répartition du travail, avaient comme but de renvoyer des centaines d'ouvriers. Ils atteignaient ainsi un double résultat : ils diminuaient leurs charges sociales et ils calculaient qu'ils pourraient toujours compter sur l'armée des nouvelles et toujours plus nombreuses victimes pour empêcher tout mouvement de révolte de ceux qui étaient encore au travail.

La réaction ouvrière

Cette attaque patronale fut considérée par les travailleurs du textile comme une véritable provocation. La réaction au sein de la classe ouvrière fut vive. On la sentait prête à la lutte. Plutôt manger notre pain sec, disaient de vieux travailleurs, que d'accepter ces conditions. Plutôt crever dans la rue, affirmaient d'autres, que de subir cela. C'est que non seulement ces travailleurs, ces syndiqués à 100 % voyaient leurs conditions de vie menacées, mais ils se sentaient atteints dans leur dignité d'homme.

Les patrons restent fermes

En face de l'attaque des barons de la laine, les dirigeants syndicaux réclamèrent une entrevue. Au cours de toutes les entrevues qui eurent lieu, les patrons maintinrent fermement leurs propositions. Pour justifier leur attaque, ils invoquèrent que leurs réformes étaient appliquées depuis longtemps dans les autres centres textiles. Ils arguèrent ensuite de la concurrence, des prix de revient, des charges sociales.

Les dirigeants syndicaux firent état des spécialités fabriquées à Verviers, du fini du travail, de la production par homme. Ils proposèrent une enquête contradictoire en Flandre et dans le Nord français. Les patrons refusèrent. Et lorsque les dirigeants ouvriers demandèrent à discuter des modalités des réformes, les patrons répondirent : « *Nos réformes sont à prendre ou à laisser !* »

La décision de lutte

Dans ces conditions, la Fédération Ouvrière décida de consulter les travailleurs. La Fédération comptait 13.307 membres. 10.856 prirent part au vote, 9.722 repoussèrent les réformes, 8.722 décidèrent la grève. Il y eut 687 membres pour les réformes et 1.687 contre la grève.

La Fédération Libre des Ouvriers et Ouvrières de la Laine peignée comptant 1.800 membres, décida, après bien des palabres, de se joindre au mouvement de grève.

Cette fédération avait quitté il y a quelques années, en 1922, la Fédération Ouvrière Textile. Ce départ eut pour cause le régime conventionnel défendu par la Fédération Textile et combattu par la Fédération du Peigné ; la Fédération du Peigné devint donc autonome ; elle ne fut plus affiliée à la Commission Syndicale de Belgique. Pendant longtemps, elle fut sous l'influence des communistes. Cela eut pour conséquence de provoquer, en 1928, une scission ; 2.400 membres quittèrent cette fédération et formèrent l'Association Syndicale du Peigné qui rentra peu après au sein de la Fédération Textile. 1.800 membres restèrent attachés à leur vieille Fédération.

Cette malheureuse situation dressa pendant longtemps les ouvriers les uns contre les autres. La haine entre les dirigeants risquait à chaque instant de compromettre les organisations. Cette haine était bien forte puisque, sous le prétexte injustifiable de ne pas suivre le citoyen Duchesne, secrétaire du Textile, c'est-à-dire pour ne pas être accusés d'être à la remorque de la Fédération du Textile, les dirigeants du Peigné s'opposaient à ce qu'on suive le mot d'ordre de grève donné par la Fédération Textile. Heureusement, tout finit par s'arranger, grâce aux ouvriers du peigné. A titre documentaire, signalons que le secrétaire de la Fédération du Peigné, le citoyen Georges Olivier adressa quelques jours avant la grève sa démission. Il fut remplacé dans ses fonctions par le citoyen Jean Leysten.

Le 26 février : Vive la grève générale !

Ainsi, malgré plus de quatre années de crise et de privations, malgré les grands sacrifices qu'ils devraient supporter, les privations qu'ils devraient subir, les travailleurs verviétois acceptaient de livrer bataille.

Le résultat du referendum avait été transmis au patronat le 6 février. Le 13, celui-ci répondait en déclarant ne pas en tenir compte et être décidé à poursuivre la réalisation de ses réformes.

Le 14, la direction de la Vesdre chassait de l'usine 32 trieuses, sous-prétexte qu'elles étaient en surnombre. *C'était donc une attaque directe contre le roulement.* Il fallait que le patronat fut sûr de lui pour oser ce geste après la magnifique réponse des ouvriers. Devant cette attaque brusquée, la Fédération Ouvrière fixa le déclenchement de la grève au 22 février. Sur l'initiative du ministre du Travail, le Comité officiel de conciliation réunit les deux parties. Le patronat resta sur ses positions, le déclenchement du conflit, à la demande du président du Comité de Conciliation, fut remis au lundi 26 février (11).

La grève fut complète. Il n'y avait pas un seul ouvrier resté au travail. Le prolétariat verviétois, fier de son passé et de sa force, se lança dans la bataille avec une volonté ardente de vaincre. Ils partirent au nombre de 11.000 et étaient rejoints peu après par leurs camarades métallurgistes, du transport et les employés.

Ils avaient comme indemnité 45 frs par semaine; 6 frs étaient accordés pour la femme et pour chaque enfant.

C'est dans de telles conditions que les troupes de la citadelle du syndicalisme engageaient un dur combat dont l'issue pouvait apporter un grand changement dans la politique du pays.

Nouvelles attaques patronales

Les patrons étaient bien décidés à briser l'organisation syndicale. Pendant la grève, ils multiplient leurs attaques.

---

(10) Toujours d'après notre feuille de salaire, nous constatons qu'en appliquant le retrait d'un homme, le patron aurait payé pour les deux équipes (jour et nuit) la somme de 2.283 frs (pour 10 hommes) au lieu de 3.048 frs (pour 12 hommes).
Par an le patron retrouvait presque 10.000 frs par équipe.

(11) C'est à la suite de la mort du Roi Albert que le conflit fut retardé de 4 jours.

Le 8 mars, 3.000 grévistes sont renvoyés. C'est donc en fait la suppression du roulement. Les ouvriers qui ne sont pas renvoyés *reçoivent un carnet contenant 22 conditions de travail, conditions plus dures que celles qui ont provoqué la grève.*

Voyons-en quelques-unes :

Article premier : « L'ouvrier a le droit de quitter l'usine à son gré ; de même que le patron peut le congédier sans délai. »

L'ouvrier n'éprouvait jamais de difficultés pour quitter son patron ; quant à celui-ci il ne pouvait congédier ses ouvriers à l'exception des cas suivants : retards successifs au travail, vol, etc. ; pour tout ce qui intéressait l'organisation syndicale, tout renvoi équivalait à une grève.

Art. 2 : Avant tout engagement, l'ouvrier doit accepter les tarifs et conditions de travail par signature.

C'était donc, avec l'ouvrier *individuellement*, et non plus avec l'organisation syndicale que les patrons voulaient avoir à faire.

A l'article 3, l'on viole la loi des 8 heures, en ajoutant le nettoyage des machines après les 48 heures de travail, alors qu'il était compris dans ces 48 heures.

L'article 5 nous apprend que tout travail commandé par la Direction doit être exécuté, même si l'ouvrier a été engagé pour un autre travail.

L'article 7 stipule que, sous peine de renvoi, il est formellement interdit à l'intérieur de l'usine de faire de la propagande en faveur d'un parti ou d'un syndicat, de distribuer des écrits ou des imprimés.

Nous avons vu que tout cela pouvait se faire avant la grève.

Puis, voici l'article 8 : Il n'existe aucune obligation pour les ouvriers d'être syndiqués.

Cet article nous montre qu'il y a quelque chose de changé puisque avant, pour éviter tout conflit, les patrons refusaient les non-syndiqués.

Et l'article cité continue en disant que celui qui ferait pression sur un ouvrier pour qu'il se syndique, serait renvoyé.

Aucune indemnité ne sera payée pour les arrêts accidentels, dit l'article 9, alors, qu'avant, les travailleurs étaient toujours payés.

Vient ensuite l'article 10 : En cas de départ d'un ouvrier, à quelque poste qu'il soit, son remplaçant sera payé suivant un accord à intervenir avec le patron sans que le salaire payé à son prédécesseur puisse servir de précédent.

L'on comprendra aisément qu'ainsi les salaires auraient été continuellement diminués.

A l'article 12, il est déclaré que « l'unification des tarifs pour le travail " aux pièces " n'existe pas entre les usines. Cette unification ne saurait d'ailleurs être envisagée : elle n'est pas possible. »

Donc, si dans une usine, les salaires sont plus bas que dans une autre, l'ouvrier ne pourra arguer des salaires payés dans cette autre usine pour faire augmenter son salaire. Evidemment, ce qui est interdit aux ouvriers, sera permis aux patrons. Ceux-ci pourront diminuer les salaires en arguant que dans d'autres usines ils sont moindres. La concurrence, dira-t-on !

Plus loin, art. 11, on nous apprend que les ouvriers qui n'arriveraient pas à une production égale à celle de leurs camarades, pourront être licenciés.

Cette menace tend à pousser les ouvriers à déployer un effort physique de plus en plus intense, au-dessus de leurs forces, pour ne pas être licenciés. Que cet effort nuise à la santé des travailleurs, qu'importe au patronat rapace !

Avec cynisme, les patrons osaient demander, art. 17, d'accepter tout cela avec bonne volonté ; ils osaient écrire : « tout freinage de la production, toute opposition systématique aux propositions de la Direction, doivent être exclus de la *pensée* des ouvriers. »

Vous avez bien lu. Vous devez même exclure de votre caboche la *pensée* de la moindre opposition.

Après toutes ces restrictions, les patrons tentaient, spéculant sur l'égoïsme de l'individu, de briser les syndicats, en offrant un léger avantage aux travailleurs non congédiés.

Un mois après cette attaque, au début d'avril, le patronat annonce que les usines seront rouvertes pour le 16 avril et que ceux qui, à cette date, ne se feront pas réinscrire, seront considérés comme démissionnaires.

Après deux mois de grève, nouvelle attaque. Les grévistes reçoivent d'une caisse d'assurances contre le chômage, qui s'intitule « La Liberté », un carnet et une invitation à s'affilier à la dite caisse. Cet envoi ne porte pas le cachet du patronat, mais ce qui prouve que c'est bien lui l'envoyeur, c'est que cette invitation ne fut adressée qu'aux grévistes ; faits plus précis encore : dans le carnet il était seulement fait appel aux ouvriers du textile (12) et l'on insistait à plusieurs reprises que pour toucher du chômage, il n'était pas nécessaire d'être syndiqué.

L'unité ouvrière

En face de cette formidable attaque, l'unité ouvrière était indispensable. Il fallait éviter les heurts entre les deux Fédérations ouvrières. Un profond courant d'unité se fit sentir au sein des travailleurs groupés dans ces deux Fédérations. Un accord fut donc conclu, plus peut-être sous la pression des ouvriers que parce que les chefs le voulaient sincèrement. Il fut décidé que tous les fonds recueillis seraient partagés entre tous les grévistes indistinctement. La Fédération du Peigné fut représentée au Comité de Grève créé par la Fédération Ouvrière Textile.

Cependant, tandis que cette unité se réalisait entre les deux Fédérations, les communistes syndiqués dans ces deux organisations quittaient celles-ci pour former un Comité Central de Grève et tenter de s'emparer du mouvement. Ils furent suivis par quelques dizaines de sympathisants qui n'avaient confiance ni dans les dirigeants du Textile, ni dans ceux du Peigné.

L'action des chefs

Pendant tout le conflit, les dirigeants du Textile réclamèrent la conciliation et l'intervention du ministre du Travail. Espérant scinder le bloc patronal, ils accordent l'autorisation de travailler aux patrons qui s'engagent à respecter les anciennes conditions. Ils prennent, à cette occasion, la défense des petits patrons contre les gros magnats de la laine.

Le 6 mars, Duchesne, qui, en même temps qu'il est secrétaire du Textile, est aussi député socialiste, interpelle à la Chambre le ministre du Travail. Il réclame une enquête contradictoire sur les conditions de travail et le bénéfice des allocations du Fonds national de Crise pour les grévistes. Cette interpellation n'aboutit à rien.

Après le renvoi des 3.000 travailleurs, les dirigeants du Textile réclament pour eux le bénéfice de ces mêmes allocations.

(12) La Centrale Syndicale Verviétoise compte 25.000 membres. Il y a donc 12.000 travailleurs organisés dans d'autres corporations. Or ces travailleurs ne reçurent rien de « La Liberté ».

Le 29 mai, nouvelle interpellation. Cette fois, le ministre du Travail consent à l'enquête. MM. Mommens, inspecteur du Travail, Van de Putte, industriel, et Ségier, secrétaire général de la Centrale Nationale du Textile, sont chargés de cette enquête.

Cette commission d'enquête fait parvenir aux parties le rapport et les conclusions de son enquête le 1er juillet.

L'action des grévistes

Dès les premiers jours de la grève, l'animation fut grande parmi les grévistes. Les jaunes étaient pourchassés. Des charrettes de balles de laines renversées. Les piquets de grève sont à leur poste. Certains supplanteurs sont assez malmenés. Cela fait reculer les patrons qui, pour éviter de nouveaux incidents, renvoyent les jaunes qu'ils occupaient. La première semaine de grève, une bataille éclate entre des gendarmes et des grévistes. Un gendarme se fait désarmer et reçoit sur la tête un violent coup de crosse de son fusil. Sérieusement blessé, il tombe évanoui. Exaspérés par cette résistance, les gendarmes chargent avec brutalité. Aucun égard, ni pour les femmes, ni pour les enfants. Pendant toute la grève, nous aurons à enregistrer plusieurs charges de ces pandores qui se montrent de plus en plus brutaux, crapuleux, sans pitié.

Cependant que les travailleurs se défendent, les arrestations et condamnations de grévistes deviennent de plus en plus nombreuses. La justice frappe férocement.

Arrive le 16 avril, date où les patrons avaient décidé de rouvrir les usines. Dès 4 à 5 heures du matin, des milliers de travailleurs se rendent aux usines afin d'empêcher quiconque d'en franchir les portes. La police et la gendarmerie sont renforcées. De nouvelles bagarres éclatent entre grévistes et jaunes. Quelques-uns de ceux-ci sont rossés. La police et la gendarmerie se distinguent à nouveau. Des procès-verbaux sont distribués ; des arrestations opérées. Des condamnations sont prononcées. Les juges qui, au début, ne condamnaient qu'à quelques jours de prison, se montrent plus sévères. Des grévistes sont frappés de quatre, six ou huit mois de prison, plus plusieurs centaines de francs d'amendes.

Il apparait nettement que malgré les arrestations nombreuses et les fortes condamnations, et malgré aussi les privations qu'ils subissent (13), *les grévistes sont décidés à ne pas plier.*

La discussion du rapport de la Commission d'enquête

J'ai dit que le rapport fut déposé le 1er juillet. Le 6 juillet il fut soumis à l'assemblée des administrateurs syndicaux de la Fédération Ouvrière du Textile. Les permanents défendirent l'adoption de ce rapport. Quant aux administrateurs...

Ici je veux passer la plume au secrétaire de la Centrale Syndicale qui, rendant compte de cette réunion, écrit dans le *Travail* du 7 juillet :

« *Une vingtaine d'administrateurs interviennent dans le débat.*

» *Les jeunes posent la question des victimes de la répression. D'aucuns sont nettement contre l'adoption du rapport et pour la lutte à outrance et marquent tout aussi nettement leur méfiance à l'égard du ministre et de ses enquêteurs.*

» *D'autres, au contraire, sont favorables à la thèse du Conseil fédéral, exposée par son secrétaire et donnent de multiples raisons de leur accord.* »

Les dirigeants syndicaux décidèrent de faire voter sur ce rapport et que les bulletins de vote devraient être rentrés pour le mercredi 11 juillet.

Dès le lundi 9, les fédérations se réunirent. *Les débats furent houleux.* La direction syndicale qui défendait le rapport de la Commission d'enquête fut secouée. *Il s'avéra de suite qu'une majorité était opposée au rapport.* Les grévistes, après 20 semaines de grève, voulaient toujours continuer la lutte. D'abord, il fut reproché aux permanents de ne pas s'occuper des emprisonnés. Les ouvriers réclamaient leur libération avant de reprendre tout travail. On accusa ensuite les dirigeants d'avoir foulé aux pieds la démocratie syndicale en proposant une Commission d'enquête sans avoir demandé l'avis des grévistes. Le même reproche fut adressé en ce qui concerne les autorisations de travailler accordées à certains patrons. Ici, non plus, les grévistes ne furent pas consultés. Puis vint le reproche d'avoir freiné l'action des grévistes en lançant un appel au calme, ce qui eut pour résultat immédiat de faire augmenter le nombre de jaunes. On accusa aussi la direction syndicale de ne pas avoir fait le nécessaire pour provoquer la solidarité. Sans exagération aucune, l'on peut dire que la majorité était exaspérée contre ses chefs. A toutes les réunions, ils furent traités de traîtres, de vendus...

A l'Association Syndicale du Peigné, le permanent, ayant déclaré quelques semaines auparavant qu'il serait d'accord pour voir conduire la grève par un Comité de trois hommes qui seraient autorisés à garder leur place si l'on gagnait la grève, mais qui devraient partir si on la perdait, se vit rappeler ces paroles par un jeune ouvrier qui lui cria : *Qu'attendez-vous donc pour vous en aller ?*

Partout cette question fut posée.

Aux laveurs, des chaises furent lancées sur les permanents et, à la sortie, les citoyens Duchesne et Marquet, permanent des laveurs, furent sifflés. Craignant des incidents, la police avait été envoyée sur les lieux.

De tout cela, il apparaissait clairement que les ouvriers *voulaient le maintien du statu-quo, et que pour cela ils étaient prêts à tous les sacrifices.* A l'Association du Peigné, par exemple, un ouvrier fit cette émouvante déclaration : « *J'ai trois enfants, mais s'il le faut, je veux bien continuer la lutte avec 20 francs par semaine.* »

Le vote du rapport

Il eut lieu dans des conditions pitoyables. L'on fit voter après une simple lecture du rapport. Le rapport écrit n'avait pas été publié... par ordre du ministre. *Pourquoi ?* On a prétexté qu'il ne devait pas être publié... afin d'éviter les polémiques, polémiques qui auraient pu s'envenimer et faire s'écrouler la dernière chance de trouver un arrangement. C'était l'explication donnée par le ministre catholique du Travail... et par les dirigeants syndicaux. Cependant les débats furent si vifs dans certaines fédérations qu'il apparut que les résultats du vote ne seraient pas connus pour la date demandée. En effet, des réunions durent être levées sans que les ouvriers aient pu voter. Tel fut le cas chez les ouvriers laveurs.

---

(13) Je connais le cas d'un gréviste dont la femme ne travaillait pas et père de 3 enfants et qui touchait juste 65 frs.

Coup de théâtre

Est-ce vraiment un coup de théâtre qui se produisit alors ? Pour ma part, j'en doute. Quoiqu'il en soit, voici les faits :

Lorsque les dirigeants vinrent défendre le rapport d'enquête, *ils déclarèrent que les patrons avaient finalement marqué leur accord sur ce rapport*. Or, le lundi 9 juillet, la Fédération Patronale faisait paraître dans les journaux locaux une note relative à une entrevue qui avait eu lieu le même jour entre les patrons et le représentant des syndicats chrétiens. Et dans cette note, *nous pouvions lire que les patrons présentaient de sérieuses objections au rapport.*

Les dirigeants syndicaux avaient-ils affirmé ce qui n'était pas, ou les patrons avaient-ils retiré leur parole ? Ce point m'est resté obscur. Passons donc et voyons la suite.

Le mardi 10 juillet, la Commission d'enquête fit parvenir à 11 h. le communiqué suivant :

« *La délégation ouvrière a rencontré ce matin au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, les trois membres de la Commission d'Enquête qui furent alertés au sujet du communiqué patronal paru hier dans les journaux.*

» *La Commission d'Enquête, réunie au plus tôt,* a décidé qu'il y avait lieu pour la Fédération Ouvrière d'arrêter immédiatement les opérations du referendum.

» *Ce referendum ne pourra être repris* QU'APRÈS ENGAGEMENT FORMEL DE LA FÉDÉRATION PATRONALE SUR L'ENSEMBLE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.»

La réorganisation du referendum

Le communiqué de la Commission d'enquête déclare que le referendum ne pourra être repris « *qu'après engagement formel de la Fédération patronale sur l'ensemble du rapport* ».

Or qu'a-t-on vu ? Le mercredi 11 juillet, les dirigeants syndicaux décidaient de réorganiser le referendum pour le samedi 11. Or, le 11 juillet, on ne connaissait pas encore la réponse patronale. Il ne pouvait donc être fixé une date pour le nouveau referendum. Mieux même, le jeudi 12, avant midi, on ne connaissait toujours pas la réponse des patrons. Ce n'est que le même jour, le soir, que cette réponse fut connue. Et cette réponse confirmait les positions de toujours de la Fédération patronale. Certes, les patrons déclaraient accepter les conclusions de la Commission d'enquête, mais à cela *ils ajoutaient de nombreuses restrictions aux conditions de travail.* Ils écrivaient : « *Les conditions de travail qui ont été distribuées à nos ouvriers dans la brochure que l'on a appelé « Les 22 conditions », seront appliquées par nous ;* ELLES SONT D'AILLEURS CONFORMES A L'ESPRIT ET AUX PRINCIPES DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ».

Pour les patrons, l'application du rapport de la Commission d'enquête, c'était l'application des 22 conditions de travail, dont j'ai dénoncé tout le caractère réactionnaire.

Les dirigeants syndicaux demandèrent, au contraire, aux grévistes de ne pas confondre le rapport avec les 22 conditions. Ils déclaraient que les patrons tentaient une manœuvre en confondant les deux choses. De tout cela, il résultait que la situation était très confuse. Et s'il est vrai que la Fédération patronale manœuvrait, il était vrai aussi que la position des dirigeants syndicaux n'était pas du tout claire.

D'abord, contrairement à l'avis exprimé par la Commission d'enquête, ils avaient fixé une date pour la réorganisation du referendum, sans connaître la réponse des patrons.

Ensuite, malgré que les patrons déclaraient vouloir imposer leurs 22 conditions, ils maintinrent le referendum, alors que pour être logique avec eux-mêmes, ils auraient dû le supprimer, puisqu'ils marquaient une différence entre le rapport et les 22 conditions.

Bref, après toute cette misérable comédie, le vote eut lieu. Il donna les résultats suivants :

Bulletins rentrés, 11.648; contre le rapport, 6 190; pour le rapport, 4.971 ; blancs et nuls, 487.

Une majorité repoussait donc le rapport. La grève continuait... (14).

Informée de la situation, la Commission syndicale suggéra, le 18 juillet, de recourir à l'arbitrage. Les dirigeants verviétois acceptèrent, mais du côté patronal on répondit par un refus catégorique.

La chute de la forteresse syndicale

Tout à coup, après une héroïque résistance, c'était la catastrophe : la forteresse syndicale s'écroulait. On était le 30 juillet. La direction syndicale prétextant que les fonds manquaient, que les rentrées se faisaient de plus en plus nombreuses dans les usines et que dans ces conditions la grève était sans issue, *lève la grève sans consulter les travailleurs*. Plusieurs centaines de grévistes se trouvaient aux abords de la Maison syndicale et de la Maison du Peuple. Dès qu'ils apprirent la levée de la grève, la colère s'empara d'eux. La rage au cœur, se considérant trahis, ils se ruèrent sur la Maison du Peuple et la Maison Syndicale pour en chasser les permanents. Une grande vitre d'une porte de la Maison Syndicale vola en éclats. Dès que les porteurs du *Travail* sortirent de l'imprimerie avec leurs journaux, qui annonçaient la fin de la grève, ils furent pris à partie par les grévistes. Des numéros du *Travail* furent déchirés et brûlés par les grévistes. La gendarmerie, alertée, chargea. Ce fut un épisode malheureux.

L'on a tenté de faire croire que c'étaient des communistes qui avaient excité les ouvriers à commettre ces actes. Qu'y a-t-il de vrai ?

Je n'étais pas à Verviers, ce jour-là. J'étais depuis trois jours à Flénu. Je devais parler à la tribune des Maisons du Peuple, dans plusieurs communes du Borinage, sur la grève de Verviers.

De retour à Verviers, le mercredi 1er août, je me renseignai auprès de tous adversaires des communistes, et tous, indistinctement, m'affirmèrent qu'il était faux d'accuser les communistes. Tous ces camarades me dirent que c'était une foule indignée, foule composée de camarades de toutes tendances, qui se rua sur la Maison Syndicale et la Maison du Peuple. Cette foule voulait chasser les permanents.

Telle est la vérité, et je me refuserai toujours à la cacher. Il n'est pas question de prendre position pour ou contre cette foule. Avait-elle raison ? Avait-elle tort ? Pour l'instant, ce qui m'intéresse, c'est la vérité, toute la vérité. Aussi pénible qu'elle soit, il faut la dire : pour l'intérêt du syndicalisme, pour l'intérêt de la classe ouvrière.

LAMBERT DERIVE.

(*à suivre.*)

---

(14) N.B. Les camarades du Peigné ne sont pas compris dans ce vote. Ils repoussèrent le rapport à 95 %.

NOTES SUR L'U.R.S.S.

La santé publique

Il est une pratique du gouvernement bolchévik qui consiste, lorsque la crise dans un domaine quelconque atteint une acuité par trop grave et criante, à dévoiler soudain cet état de chose du haut de la tribune gouvernementale afin de tirer un avantage moral d'un échec dont on est le seul responsable et d'en rendre publiquement coupables des exécuteurs de troisième et quatrième ordres.

Ce n'est pas nouveau ; le coup est classique chez tous les régimes absolutistes et il réussit longtemps d'abord à faire croire à la partie crédule de la population que le grand chef n'est pour rien dans les malheurs dont elle souffre et ensuite à prouver au monde entier la virilité d'un gouvernement qui ne craint pas de montrer ses défauts.

Cette hypocrisie a toutefois un côté positif : celui d'apporter aux incrédules de l'Occident des preuves officielles de la misère dans laquelle se débat le peuple constructeur du « socialisme ».

*
* *

Dans son rapport au XVIe congrès panrusse des soviets tenu récemment, le commissaire du peuple à la santé publique Kaminski affirme (1) que « ...l'état sanitaire du pays n'est pas satisfaisant... »

«... La situation est très tendue en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments et instruments de médecine et de chirurgie. Entrez dans la première pharmacie venue et demandez les médicaments les plus courants — de l'acide borique, de l'iode, de l'ouate. Vous recevrez toujours la même réponse: Nous n'en avons pas. »

C'est exact, mais pour être complet, il aurait dû ajouter que cet état de choses, qui dure depuis des années, a succédé à la situation incomparablement meilleure de 1925-28 (avant les plans quinquennaux) et que voilà bien des hivers, si longs et si rigoureux en Russie, pendant lesquels l'huile de foie de morue même est introuvable.

Et n'allez pas croire que cette pauvreté des pharmacies est compensée par la richesse des hôpitaux, bien loin de là !

« ...Les besoins de nos hôpitaux en médicaments et produits désinfectants pour 1934 ne furent couverts par notre industrie pharmaceutique qu'à 20 %... 1934 marque une diminution dans la production des médicaments par rapport à 1933... Ainsi nous avons produit, en 1934, 64 % de moins de codéine, 66 % de moins de bismuth, 46 % de moins d'urotropine. Une série de produits tels que le chloroforme et autres disparurent de la production. Le manque de médicaments rendit souvent le médecin impuissant à soulager le malade. »

A ceux qui pourraient croire que les Russes ne sont pas habitués à de tels médicaments, Kaminski apprend que :

« Avant la révolution, la Russie importait la majeure partie des médicaments. Maintenant cette importation — si on ne parle pas de la quinine — est réduite à sa plus simple expression. »

Ainsi le régime stalinien qui, durant des années, au nom d'une conception exclusivement mathématique, inhumaine et monstrueuse du socialisme, dépensa des milliards de roubles pour l'achat de machines à l'étranger, ne fait même pas ce que le tzarisme si inhumain faisait : importer, pour quelques millions de roubles, l'iode, l'ouate et le chloroforme qui manquent !

Les instruments de chirurgie font d'ailleurs autant défaut que les médicaments.

« ...Notre industrie n'est pas encore arrivée à sortir même une simple lancette de chirurgie qui ne se cassât pas après 2 ou 3 opérations et dont le poli ne se désagrégeât pas.

» ...Pendant ces dernières années notre principale usine d'appareils de médecine, « Lamo », ramena sa nomenclature d'appareils de 33 à 14. *Notre industrie spéciale ignore actuellement près de 400 types d'instruments* (2) indispensables à nos hôpitaux. »

Vous vous imaginez maintenant dans quel état est la chirurgie ! Et si on en est à ne pas fabriquer d'instruments de chirurgie dans un pays qui se vante d'être venu à bout des moteurs et des appareils de bord des avions de guerre, des mitrailleuses et des canons les plus modernes, c'est qu'on ne l'a vraiment pas voulu.

Mais si mal soignés soient-ils, les malades des hôpitaux sont-ils au moins bien entretenus ?

Que Kaminski réponde :

« Les crédits alloués à l'alimentation des malades étaient souvent insuffisants et encore n'allaient-ils pas toujours à destination... Dans beaucoup d'hôpitaux la question du linge est des plus aiguës. Au début de 1934, nos hôpitaux n'avaient que deux complets d'un linge usé à 50 % dans les villes et un complet et demi dans les campagnes. »

Un aveu aussi clair ne nécessite qu'une petite remarque : si les malades sont si misérablement entretenus, c'est que les autres, ceux qui travaillent, ont un niveau de vie matérielle bien bas.

L'industrialisation dite « socialiste » qui a formé à l'emporte-pièces tant de conducteurs d'hommes, techniques, administratifs et politiques, n'a pas suffisamment formé de médecins, et l'orateur décrit dans quel état est le service de visite des malades à domicile dans un centre comme Moscou :

« On a le temps de mourir vingt fois durant l'attente du médecin, et après une si longue attente on ne reçoit même pas l'aide nécessaire. Jugez vous-mêmes : un médecin doit visiter en moyenne 10 malades en 6 heures. »

Et tout cela malgré un reflux à la ville des médecins de campagne.

« En 1930 il y avait dans les campagnes 8.208 médecins: en 1933 il n'y en avait plus que 6.180. *En 4 ans, 2.000 médecins ont quitté la campagne.* »

S'ils l'ont quittée, c'est tout simplement parce que le niveau de vie y était devenu, après la collectivisation, encore plus bas qu'en ville.

*
* *

Ailleurs, Kaminski veut faire croire qu'un gros effort a été fait pour la santé publique, ce qui cadre mal avec les résultats obtenus; mais comme il utilise dans ce but la comparaison malhonnête et classique pour les staliniens, de chiffres de valeurs différentes, nous montrerons la supercherie.

Kaminski dit :

« ...Il fut dépensé dans l'U.R.S.S. pour la santé publique, au cours du premier plan quinquennal, 4.852 millions de roubles.

» Le plan pour 1935 prévoit 4.073 millions...

» On peut voir de combien les dépenses pour la santé publique ont grandi sous le régime soviétique par rapport à la Russie tzariste par les chiffres suivants : en 1913, la dépense par tête d'habitant ne fut que de 92,2 kopeks, tandis qu'elle sera de 30,59 roubles en 1935. »

Tout d'abord la différence semble formidable, en 1935 on dépensera (remarquons que c'est au futur) autant que pendant les cinq années du premier quinquennal et *trente-trois* fois plus qu'en 1913 !

Ensuite on ne comprend plus; comment pouvait-on être trente-trois fois plus mal soigné que nous venons de l'apprendre ?

On se doute d'une supercherie, la voici :

Toute monnaie ne vaut que par son pouvoir d'achat et le rouble intérieur soviétique n'échappe pas à la règle. Comparons, pour quelques denrées, les pouvoirs d'achat du rouble intérieur 1935 et du rouble 1913 qui est le rouble-or :

Denrées	*Coût en roubles* 1913	1935	*Diminution du pouvoir d'achat du rouble*
Pain de froment . . *le kg.*	0,075	2	26,5 fois
Pain de seigle . . . . »	0,025	1	40 fois
Blé noir (pour la cacha) . . »	0,10	5	50 fois
Beurre . . . . »	1	35	35 fois
Sucre . . . . »	0,33	13	39 fois

Pour arriver à un chiffre d'ensemble du rapport entre le rouble début 1935 et celui de 1913, il faudrait un travail

(1) Toutes les citations de Kaminski sont tirées des « Izviestia » du 21 janvier 1935.
(2) Souligné dans le texte.

très long et compliqué que, d'ailleurs, la statistique truquée de l'U.R.S.S. ne permettrait pas de mener à bonne fin, mais la comparaison du prix des quelques denrées ci-dessus suffit pour montrer à quel ordre de grandeur on arrive. Il s'agit de l'ordre de 30, 40 et 50 ; bien certainement, 30 roubles-papier de dépenses en 1935 n'équivalent pas au 92 kopeks-or de 1913.

Il est donc bien clair que l'Etat dit « socialiste » a alloué, durant les deux plans « quinquennaux », et continue d'allouer moins de crédits à la santé publique que le tzarisme avant guerre. Ceci explique d'ailleurs très bien une situation que Kaminski n'a nullement exagérée et que ceux qui en souffrent connaissent trop.

Une comparaison entre 1935 et le premier quinquennal mènerait à un résultat guère plus brillant.

* *

Quant aux tirades de l'orateur sur l'augmentation de la taille et du poids des jeunes gens en 1934 par rapport à 1913 et 1885, nous les passons sous silence puisqu'elles n'infirment en rien les faits cités et parce que nous nous demandons, sans parler de la statistique douteuse des Soviets, sur quelle statistique inexistante du siècle dernier se basent les comparaisons ?

Ajoutons à ce sujet un petit fait vécu :

Lorsqu'on veut profiter des avantages d'un sanatorium, il faut être reconnu suffisamment malade par une commission médicale, et c'est au cours d'une telle visite, il y a deux ans, qu'un examinateur bienveillant m'apprit que le degré d'anémie auquel j'en étais eût été suffisant l'année précédente pour me faire entrer dans la catégorie des malades, mais que cette année-là, vu l'abaissement officiel des normes minima de santé, je restais un bien portant.

Ainsi, dans le pays de la « vie organisée », tout concourt au but préalablement assigné : diminuer la quantité des malades et alimenter une statistique favorable !

Il va sans dire que Kaminski a omis de mentionner dans son rapport l'installation vraiment merveilleuse d'hôpitaux comme celui du Kremlin où les « grands responsables » du régime reçoivent des soins que pourraient leur envier bien des chefs d'états capitalistes et les cliniques modernement outillées comme celle où fut opéré dernièrement un des collaborateurs de l'ambassadeur de France au sujet de laquelle ce dernier inscrivit dans le livre d'or : « *C'est avec un intérêt particulier que j'ai visité cette belle clinique où, entouré d'une touchante attention, est soigné un de nos compatriotes. Je profite de l'occasion pour remercier de tout cœur le personnel de la clinique et exprimer mon ravissement de l'ordre qui règne à la clinique et de la valeur scientifique de son travail, etc...* » (Izvestia du 22-1-35).

Il en aurait certainement parlé si, au lieu de savante démagogie il avait véritablement voulu montrer à quoi avait abouti l'absolutisme stalinien.

Sachons tout de même gré au Commissaire à la Santé Publique de nous avoir permis par ses citations de dire des choses que personne en Occident n'aurait crues si nous les avions dites nous-mêmes.

M. YVON.

La renaissance du syndicalisme

En écoutant Jouhaux...

Bordeaux, 28 février, conférence de Léon Jouhaux sur l'unité syndicale... Aussi singulier que cela puisse paraître, je n'avais jamais vu ni entendu le secrétaire de la C.G.T. Il est difficile de se rendre à de pareilles réunions sans idées préconçues, de faire table rase de tout un passé récent, d'oublier tout ce qu'on sait sur Jouhaux. J'ai essayé d'écouter Jouhaux avec une âme aussi neuve que s'il s'était agi du citoyen Tartempion. J'ai gardé l'impression d'un orateur bonhomme pour qui le passé compte terriblement à condition de plier l'histoire à sa fantaisie, qui conserve de l'époque à jamais révolue de sa jeunesse la « phrase » anarcho-syndicaliste à défaut de l'idée, et qui aime tellement l'unité qu'il en roule soigneusement le cadavre embaumé « dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts ».

Je ne pensais certes pas à assister à je ne sais quelle apothéose imprévue de l'unité syndicale. Mais, matelassé d'illusions, je ne croyais pas être convié à un pareil enterrement, ni ouïr une telle oraison funèbre.

Après avoir rappelé l'époque héroïque du syndicalisme d'avant-guerre (« qui fut ce qu'il pouvait être... »), Jouhaux brûlant les étapes arriva en 1919. Une lacune dans ce raccourci historique : la guerre ! Pour Jouhaux, juillet et août 1914 n'ont pas laissé de traces dans l'histoire syndicale... La scission ? C'est très simple. Des « volontés extérieures » font des C.S.R. des organes de désagrégation destinés à « s'emparer par la force de la C.G.T. ». Les exclusions ? Plaisanterie... Deux ou trois cas chez les employés. Rien de sérieux. A Lille, sans les inscrits, c'en était fait de la C.G.T. Jouhaux ramène en somme le drame du syndicalisme d'après-guerre à une sorte de lutte symbolique entre l'esprit du mal (influences extérieures, Moscou, parti communiste) et l'esprit du bien. Toute sa conférence est empreinte de ce dualisme un peu enfantin qui rappelle les histoires édifiantes où les bons triomphent des méchants...

Après avoir souligné les manœuvres couronnées d'insuccès de la C.G.T.U., après avoir montré comment la C.G.T. a triomphé des forces mauvaises, Jouhaux arrive au problème de l'unité. Le congrès de fusion ? Ni vainqueurs, ni vaincus ? Pour Jouhaux, « c'est une plaisanterie ». Je cite textuellement : « Il ne peut être question, de la disparition de la vieille C.G.T. : ce n'est pas nous qui avons fait la scission... S'il y a des organismes de superfétation, que ceux-là disparaissent en entrant dans la vieille C.G.T.... La thèse du congrès de fusion ? Nous prend-on pour des imbéciles ? Ce serait la défaite de la vieille C.G.T. Nous n'accepterons jamais cela. »

C'est clair, parfaitement précis et ça vous fiche une douche sur vos naïves illusions...

Et si d'ailleurs C.G.T. et C.G.T.U. tombaient d'accord (horreur !) sur le congrès de fusion, qu'arriverait-il si des fédérations confédérées refusaient de marcher? On ne pourrait tout de même pas rompre avec une fédération toujours restée fidèle dans les heures graves du passé...

L'indépendance du syndicalisme ? Jouhaux s'en affirme le zélé défenseur, et je me hâte de dire que je souscris à quelques-unes de ses formules caractérisant l'action syndicale et l'action politique. La C.G.T. est indépendante des gouvernements, des Internationales, dit Jouhaux. Si Paul-Boncour soutient le Plan, tant mieux pour lui. Ce n'est pas de notre faute. Les néos ? Plaisanterie. L'Etat ? Jamais, dit Jouhaux, la C.G.T. ne s'intégrera dans l'Etat, même pas dans l'Etat socialiste. Tout ce passage de la conférence contient surtout des affirmations et se ramène à ceci : « Evidemment, il peut sembler que... mais en réalité nous sommes indépendants. »

En face de cette indépendance farouche, Jouhaux dresse le noir tableau des fractions. En conclusion, Jouhaux déclare — et c'est bien là le thème profond de sa conférence : « On ne peut oublier le passé pour réaliser l'unité. » Au surplus, il est prêt à s'en aller si sa seule présence est un obstacle à la réalisation de l'unité.

J'ai essayé, non point d'évoquer un passé que je n'ai pas connu directement et dont j'avoue moins me soucier que de l'avenir, mais de défendre une autre conception de l'unité et de l'indépendance du syndicalisme. Congrès

de fusion, résolution des « Services publics » : au risque de passer pour un imbécile impénitent aux yeux de Jouhaux. Il faudrait quand même être sérieux... même quand on est secrétaire confédéral : la liaison entre les Internationales, Paul-Boncour, les néos ; tout cela n'est qu'une vaste rigolade, paraît-il. Ce qui est sérieux, ce qui constitue un épouvantable danger ce sont « les fractions ». Les fractions ou groupements, comme dit la C.G.T. en une résolution dont le vague ne devient précis — si on peut dire ! — que pour évoquer les exclusions. On est en train de créer à l'usage du confédéré du rang un nouveau loup-garou : la fraction. La C.G.T. est une vierge sans tache qu'il faut protéger contre le loup qui rôde... Je crois être aussi partisan de l'indépendance du syndicalisme que Jouhaux — et probablement même davantage. Je sais ce que vaut l'esprit de fraction et l'esprit de parti, cette espèce de discipline qui assure l'unanimité dans les auto-critiques et les tournants et qui crée le monolithisme crétinisé dont le Parti communiste berça mes jeunes années ! Mais n'exagérons pas ! L'indépendance du syndicalisme, c'est quelque chose qui ne s'inscrit pas dans les statuts, ça se conquiert tous les jours, ça se mérite, ô Jouhaux... Le syndicalisme n'est indépendant que dans la mesure où les vrais syndicalistes travaillent, où ils persuadent les syndiqués que l'on n'a pas besoin de recevoir une doctrine rigide tombée d'en haut, mais que le syndicalisme, au contraire, se forge dans les luttes quotidiennes, dans les défaites et dans les victoires, en dehors des influences partisanes et des infiltrations soi-disant idéologiques !

Un syndicat qui travaille n'a rien à redouter des fractions. Seuls, ceux qui ne foutent rien sur leur rond de cuir de bureaucrates peuvent redouter les petits groupes actifs et décidés partis à la conquête des organes de direction... J'ai essayé, en outre, de montrer que l'esprit de fraction s'exaspère dans l'opposition, et s'atténue dans les responsabilités communes. Un des moyens — les plus démocratiques ! — de lutter contre les fractions, c'est d'appeler les minorités à tous les organismes de direction. C'est aussi de faire — à tous les échelons — participer le plus de camarades possible à la direction des Syndicats ou fédérations. Ce qui pose la question de la limitation de durée des mandats, question aussi brûlante à la C.G.T. qu'à la C.G.T.U.... Je pensais que, dans sa réponse, Jouhaux montrerait « l'imbécillité » de la motion des services publics. Pas le moins du monde. Il a excusé ces jeunes qui n'ont pas connu « le passé », ce passé qui... ce passé que... Il a opposé ma loyauté à la déloyauté du reste de la C.G.T.U. et a brandi une fois de plus le spectre des fractions.

Conclusion ? On est en train, dans la C.G.T., sous prétexte de profiter de l'expérience du passé, d'enterrer l'unité syndicale. Opération fort bien conduite, car ceux qui ont le moins de droits de se réclamer du syndicalisme révolutionnaire et de défendre son indépendance sont les premiers à user d'un vocabulaire qui peut donner le change aux copains non prévenus. Un travail ingrat mais indispensable de clarté et de débourrage de crânes nous attend : alors seulement le syndicalisme reprendra son vrai visage.

J. BARRUÉ.

UNE CONFÉRENCE A ALGER

Delaisi et le Plan dit[(1)] de la C.G.T.

Delaisi, qui est l'un des auteurs du plan dit de la C.G.T., s'est ému des critiques que Louzon a formulées dans la *Révolution Prolétarienne* du 10 janvier 1935 contre la partie financière de ce Plan. Il a demandé à la section algéroise du Comité de vigilance des Intellectuels antifascistes (Delaisi fait partie du Comité parisien) d'organiser une réunion privée pour discuter ces critiques. La réunion a eu lieu le vendredi 8 février, à l'Université Populaire. Y assistaient une centaine de membres du Comité de vigilance et quelques camarades de la C.G.T. spécialement convoqués.

Delaisi exposa, tout d'abord, les conditions dans lesquelles fut établi le Plan. La C.G.T. a invité un certain nombre d'intellectuels, spécialisés dans les questions économiques, financières, juridiques et administratives, à constituer un bureau d'études en vue de mettre sur pied un plan de rénovation économique. (Lorsque le bureau se réunissait, il était présidé par Jouhaux et par Belin).

Ces techniciens ont rédigé de nombreux rapports (une vraie bibliothèque, paraît-il) sur les questions de leur compétence ; il les ont remis à la Commission exécutive de la C.G.T. qui en a tiré le fameux Plan. Delaisi signale que ses propositions, concernant la partie financière, ont été légèrement modifiées.

Quelle était l'idée des dirigeants de la C.G.T. lorsqu'ils ont pris cette initiative ? Ils voulaient résister au fascisme. Pour lutter contre le fascisme, pensaient-ils, il faut des organisations de combat, mais ce n'est pas suffisant. La démocratie bourgeoise risque de sombrer, si l'on n'arrive pas à sortir de la crise. Il est donc indispensable de montrer par un plan précis que la crise peut être résolue sans passer par la dictature.

La tradition révolutionnaire, dit Delaisi, voulait que le capitalisme accumulerait tant de fautes qu'il finirait par s'écrouler (2). Or c'est le contraire qui s'est produit : la crise du capitalisme a entraîné l'écrasement du prolétariat. Pourquoi ? A cause de l'importance nouvelle des classes moyennes (3). Autrefois la lutte était cantonnée entre patrons et ouvriers. La classe moyenne ne comptait pas ; gagnant de l'argent, jouissant de sa prospérité, elle n'était pas organisée (4), et jouait un rôle passif en politique. Un fait nouveau s'est produit ; la crise a fait sortir les classes moyennes de leur inertie.

L'importance de ces classes moyennes est considérable au point de vue nombre, mais elle est encore plus grande au point de vue de la détention des capitaux. En France, l'ensemble des valeurs mobilières représente 420 milliards (rentes, fonds d'Etat, actions, obligations de sociétés, etc.). Aux mains de qui se trouve cette énorme richesse ? Autrefois, les capitalistes détenaient la presque totalité de cette fortune, mais les sociétés anonymes ont changé cette situation ; le plus modeste travailleur peut avoir une action et participer ainsi au capital. Les caisses d'épargne, qui représentent un capital prolétarien, totalisent 58 milliards.

On peut évaluer à 70 milliards les capitaux qui sont aux mains des capitalistes ; le reste appartient aux classes moyennes (5).

Donc, 14 % du capital au prolétariat, 16 % aux grands capitalistes et 70 % aux classes moyennes.

On peut dire que les classes moyennes possèdent le capital mais n'en ont pas la gestion. Cette anomalie est due au fait que la démocratie dans les sociétés anonymes est une illusion. La masse des actionnaires n'assiste pas aux assemblées générales et délègue ses pouvoirs ; ceux qui y assistent ne peuvent qu'entériner les décisions du Conseil d'administration. En sorte que quelques-uns dirigent la fortune du plus grand nombre. C'est ainsi que le Conseil d'administration du P.-L.-M., qui possède en propre un million d'actions environ, gère, en fait, 70 milliards de capital. Tant que les actions rapportent, la classe moyenne accepte cette mise en tutelle ; mais actuellement, où les revenus de ses actions, ses bénéfices commerciaux disparaissent, elle veut secouer le joug. Le krach bancaire a dans tous les pays été à la base du fascisme.

La classe moyenne a la haine du capitalisme, mais aussi elle a peur des ouvriers qui veulent nationaliser le capi-

---

(1) On ne saurait, en effet, appeler plan de la C.G.T. un plan qui n'a fait l'objet d'aucune discussion dans les syndicats avant sa mise au point.

(2) En réalité, la tradition révolutionnaire est opposée à la fatalité historique. Elle déclare que, dans le cadre imposé par la technique, les hommes font leur propre histoire. Un régime, condamné historiquement, ne disparaîtra pas, et traînera son existence moribonde, tant que ne se présentera pas une nouvelle classe suffisamment forte, suffisamment douée de capacités créatrices pour pouvoir remplacer la classe dirigeante défaillante.

(3) Nous disons, nous : le prolétariat a été écrasé parce qu'il n'a pas su rester uni, parce qu'il a manqué de confiance en lui, parce que plusieurs de ses chefs n'ont pas eu l'audace nécessaire pour engager au moment voulu une lutte à fond contre le capitalisme.

(4) Cette affirmation ne nous paraît pas exacte. Le parti radical est en France le représentant caractérisé des classes moyennes. Il a souvent, avant la crise, exercé le pouvoir. Ce qui n'empêche pas, comme le dit plus loin Delaisi, que les classes moyennes ne dirigent en aucune façon la gestion économique du pays.

(5) Delaisi omet, volontairement sans doute, que les valeurs mobilières sont loin de constituer toute la richesse d'une nation. Les valeurs immobilières, terres, mines, usines en représentent une part plus importante encore.

tal. Hitler a basé sa propagande sur la peur du marxisme. Il fallait donc établir un plan qui n'inquiète pas la classe moyenne tout en bridant l'oligarchie financière.

C'est pourquoi dans la partie financière du plan, on a déclaré accepter un secteur privé, mais en en faisant un secteur contrôlé. Pas de nationalisation du capital bancaire, qui n'appartient pas aux capitalistes, mais contrôle de la gestion de ces capitaux.

Les banques privées seront tenues de remettre hebdomadairement leurs comptes à la Banque de France ; celle-ci, qui est nationalisée, est ainsi un centre d'information, et dirige l'action des banques privées en faisant varier le taux d'escompte.

La Banque de France est elle-même contrôlée. Ses régents sont nommés par le Conseil National Economique, et elle est asservie à l'exécution du Plan. La grande oligarchie financière n'existe pas, car les industries-clés sont elles-mêmes nationalisées.

*
**

Après cet exposé général, Delaisi entreprit la réfutation des critiques de Louzon. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce débat technique. Nous dirons seulement que dans l'ensemble, Delaisi reconnaît le bien-fondé des arguments de Louzon en régime capitaliste, mais il déclare que le plan de la C.G.T. étant adopté, les choses se passeraient autrement que dans le régime capitaliste et que, par suite, les critiques formulées ne tiennent pas (6).

C'est là qu'apparaît l'immense mystification que constitue le plan, dit de la C.G.T. Pour ne pas effrayer les classes moyennes, et « par réalisme », on n'établit pas un plan révolutionnaire, qui suppose, pour être appliqué, une transformation de la société. Au contraire, on précise à la page 14 de la brochure du Plan : « Il s'agit d'établir, compte tenu de certaines expériences, les modalités techniques d'un programme qui puisse être applicable, indépendamment des gouvernements au pouvoir et quelle que soit l'importance du secteur nationalisé. » (Oh ! réalisme).

Mais ce fameux plan ne peut fonctionner en régime capitaliste. Il ne faudrait tout de même pas vouloir nous faire croire qu'il suffira de mettre au Conseil National quelques économistes plus ou moins en relations avec la C.G.T. pour que les lois économiques capitalistes s'en trouvent modifiées. Le krach de la banque des Coopératives est là pour nous rappeler cette vérité première.

*
**

Le camarade Ménicucci posa ensuite à l'orateur la question essentielle : comment la C.G.T. entend-elle réaliser son plan ; par le Parlement, par l'action directe des syndicats, ou par un mouvement d'opinion publique ? Malheureusement, par suite de l'heure tardive, Delaisi ne répondit pas à cette question.

La base du Plan est le contrôle des banques par la Banque de France et le contrôle de celle-ci par le Conseil National Economique. Le contrôle direct de toutes les banques conférera à la Banque de France un véritable pouvoir dictatorial. Au profit de qui s'exercera-t-il ? N'oublions pas qu'en 1926 c'est la Banque de France qui renversa le gouvernement Herriot et qu'en 1932 la Banque de France a refusé pendant près d'un mois d'escompter les bons du Trésor au gouvernement Daladier. Le Conseil National Economique, répond la C.G.T., est justement créé pour sauvegarder les intérêts des classes moyennes et de la classe ouvrière. Mais, comment sera constitué ce Conseil, comment sera-t-il lui-même contrôlé, la C.G.T. se garde bien de le préciser. L'oligarchie financière, qui détient actuellement le pouvoir réel, ne se laissera évidemment pas brider bénévolement. Si le contrôle du Conseil National n'est pas une simple façade, comment sera-t-il réalisé ? Pas avec le concours de cette même oligarchie financière qui arme dès maintenant les bandes fascistes ; alors contre elle ? Il faut donc commencer par la vaincre. On a beau essayer de ruser, il faut toujours en revenir à une question de force.

En propageant cette idée que la crise peut être résolue par un plan réalisable quel que soit le gouvernement au pouvoir, la C.G.T. endort la vigilance de ses adhérents

Le Plan, dit de la C.G.T., est une utopie dangereuse, qui fait le jeu du fascisme.

Jean LEUNOIS.

(6) Cet argument est appliqué par Delaisi à toutes les critiques de Louzon, à l'exception de celle concernant l'obligation pour les banques d'assurer leurs dépôts. Louzon montre que cette assurance est utopique. Delaisi répond qu'elle est déjà réalisée aux Etats-Unis.

A travers les livres

L. TROTSKY : La Bureaucratie stalinienne et l'assassinat de Kirov (Libr. du Travail).

Cette forte brochure est formée de plusieurs lettres adressées par Trotsky à ses amis américains, au fur et à mesure des événements. La première est datée du 28 décembre ; la dernière, du 26 janvier. Composée ainsi, cette brochure ne donne pas un seul et large tableau, mais plusieurs vues successives, qui se complètent et se corrigent, qui se renforcent plus qu'elles ne se corrigent.

Trotsky s'est préoccupé, certes, d'analyser les conditions dans lesquelles s'est produit l'assassinat de Kirov et d'en montrer les causes probables, mais il s'est attaché plus particulièrement à répondre aux accusations de complicité dont il a été l'objet. Il démontre sans peine que ce qu'il appelle un « amalgame énorme », le rattachement de son groupe ou de celui de Zinoviev et Kamenev avec Nicolaïev et ses camarades, est une invention sciemment fausse de la bureaucratie stalinienne. Mais sur le point capital, sur Nicolaïev et le groupe de jeunes communistes oppositionnels, sur les causes précises de l'attentat, la brochure n'apporte ni informations ni lumière nouvelles.

Selon Trotsky, l'idée de l'attentat contre Kirov est née parmi de jeunes éléments exaltés du parti communiste. Connue par le Guépéou, elle ne devait pas arriver à exécution. Mais le Guépéou a voulu exploiter la préparation de ce complot terroriste contre les vieux éléments d'opposition, contre Trotsky, contre Zinoviev et Kamenev. Il lui fallait du temps pour fabriquer des liens entre les différents éléments oppositionnels de Leningrad et de Moscou, ainsi que pour permettre au fameux consul d'obtenir de Nicolaïev une lettre pour Trotsky. Trop de temps. Le revolver de Nicolaïev n'a pas attendu.

Dès le premier moment, Trotsky part de l'idée que le consul qui s'est offert à établir la liaison entre lui et Nicolaïev est un consul du Guépéou, un cousin de l'officier de Wrangel de 1926. S'agit-il d'un consul véritable ou travesti ? se demande Trotsky dans sa première lettre. Les consuls authentiques ne ressemblent pas forcément à des saints. Certains s'occupent de contrebande, de spéculation sur les monnaies et tombent dans les mains de la police, en Russie dans les mains du Guépéou, ailleurs dans celles de la police du pays. Une fois pris, on leur demande quelques petits services innocents. Par exemple, dans le cas présent, de financer Nicolaïev afin de gagner sa confiance, de le financer naturellement avec l'argent du Guépéou, et de tenter de le lier avec Trotsky.

Une pareille machination est plus facile à comprendre lorsque l'on connait l'histoire de la lutte de coulisses de Staline contre le trotskysme. Trotsky rappelle trois exemples.

En premier lieu l'histoire de l'officier de Wrangel : en 1926, la nouvelle fut lancée dans le monde entier que l'opposition communiste de gauche avait été surprise en liaison avec les gardes blancs. Qu'y avait-il en réalité ? Le Guépéou avait dépêché un de ses agents auprès d'un jeune sympathisant à l'opposition, s'offrant à l'aider à diffuser de la littérature oppositionnelle. L'agent du Guépéou avait soi-disant fait partie, six ou sept ans avant, de l'armée de Wrangel. Sur ce fait avait été brodée l'accusation formidable contre toute l'opposition d'être associée... non pas avec un agent du Guépéou, mais avec les gardes blancs.

A la veille de la déportation de Trotsky en Asie centrale (janvier 1928) un journaliste étranger lui offrit, par l'intermédiaire de Radek, de transmettre une lettre à ses amis de l'étranger. Trotsky dit à Radek que ce journaliste était un agent du Guépéou. Cependant il écrivit la lettre. Le lendemain elle paraissait dans la *Pravda* comme une preuve de ses relations secrètes avec l'étranger.

Plus récemment, le 20 juillet 1931, un journal jaune de Cracovie, le *Kurjer Codzienny* publiait un faux grossier portant la signature de Trotsky. Cet article fut reproduit en cliché dans la *Pravda*. L'article avait été fabriqué par le Guépéou avec la participation de Yaroslawski, imprimé dans le *Kurjer*, sans doute au tarif des annonces, rien que pour être reproduit par la *Pravda*.

L'hypothèse de Trotsky quant au rôle du consul semble bien s'être vérifiée par la suite. On a appris qu'il s'agissait du consul de Lettonie ; 5.000 roubles auraient été versées par lui pour l'organisation de l'assassinat de Kirov.

S'il n'était pas un agent du Guépéou, il n'aurait pu agir que mandaté par quelque gouvernement, letton ou allemand. Dans ce cas, pourquoi la Russie n'a-t-elle pas posé, comme la Yougoslavie, la question des crimes terroristes de la diplomatie devant la Société des Nations ?

La thèse de l'attentat couvé par le Guépéou donne seule une explication au jugement du tribunal condamnant le 23 janvier douze représentants du Guépéou de Leningrad, leur chef Medved en tête, à des peines de 2 à 10 ans de prison. Ils ont été accusés d'avoir fait preuve de négligence criminelle, c'est-à-dire d'avoir été renseignés sur l'attentat en préparation et de n'avoir pas pris à temps les mesures pour faire cesser l'activité du groupe terroriste. Trotsky tire plusieurs déductions du fait que Medved savait ce qui se préparait.

Par qui savait-il ? Par ses propres agents qui étaient dans le groupe de Nicolaïev. Qu'est-il advenu d'eux ? Au procès de Medved, pas un mot sur eux. Ils sont parmi les conspirateurs fusillés. Les uns ont payé pour l'assassinat de Kirov, les autres pour l'insuccès de leur mission et supprimer des témoins dangereux.

Medved ne pouvait prendre sous son seul bonnet la conduite d'une pareille affaire, à laquelle était mêlé un consul étranger. Sur une telle affaire, il ne pouvait pas ne pas en référer chaque jour à Iagoda, le grand chef du Guépéou, et Iagoda à Staline. « Sans accord direct de Staline, conclut Trotsky, ni Iagoda ni Medved ne se seraient jamais décidés à monter une entreprise aussi risquée. »

L'affaire Kirov demande incontestablement à être regardée sous cet angle, l'angle du Guépéou et de ses sombres machinations. L'Okhrana ne faisait pas mieux contre les révolutionnaires d'autrefois. La bureaucratie russe a voulu exploiter cette affaire contre toutes les oppositions, vieilles et nouvelles, « terroriser définitivement ceux qui critiquent et les oppositionnels, cette fois-ci, non par l'exclusion du parti ou par la privation du gagne-pain, ni même par l'emprisonnement ou par la déportation, mais par le passage par les armes. A l'acte terroriste de Nicolaïev, Staline répond par un redoublement de la terreur contre le Parti. »

Je n'ai pas essayé de résumer la brochure de Trotsky ; elle ne se résume pas ; je me suis borné à en donner ce qui m'est apparu comme le fil conducteur. Mais je souhaite que quelqu'un nous explique Nicolaïev et cette génération de jeunes communistes dont « les sentiments de désespoir se sont condensés au point d'exploser dans un aventurisme terroriste ». Trotsky se défend comme un diable d'être devenu partisan de la terreur individuelle. On ne peut pas imaginer, écrit-il à propos de Zinoviev et Kamenev, que des bolcheviks aient pu croire tout à coup à l'utilité de la terreur individuelle pour changer le régime social. C'est poser mal la question. La terreur individuelle ne change rien en effet. Mais à chaque fois que l'action collective manque à sa mission, qu'elle fait défaut, à chaque période de lâcheté collective ou d'impuissance collective, il est fatal que la violence individuelle se manifeste.

Que cette violence se manifeste contre un représentant du soi-disant Etat ouvrier russe, voilà qui oblige à se demander si la caste bureaucratique n'a pas réussi à se rendre définitivement maîtresse de l'organisme étatique. Trotsky conteste qu'un Etat puisse avoir une base autre qu'une base de classe et se refuse à regarder l'Etat russe présent autrement que comme Etat ouvrier malgré ses tares. C'est une discussion déjà ancienne dans l'opposition communiste. Elle n'est pas sans intérêt. L'expérience russe contribuera certainement à montrer ce que ne doit pas être l'Etat ouvrier.

La presse communiste a eu beau raconter un tas de choses sur l'affaire Kirov ; elle a applaudi aux exécutions ; elle a jeté à tous vents calomnies de tous genres ; malgré cela elle n'a pas réussi à calmer l'inquiétude des communistes eux-mêmes. Ils ne comprennent rien à la façon dont se passent les procès russes et à ces accusés qui se chargent eux-mêmes de tous leurs crimes. Ces comédies et ces tragédies judiciaires ont quelque chose d'extravagant. Les syndiqués unitaires qui sont allés à l'ambassade russe déclarer que, à l'encontre de l'Union des syndicats confédérés de la Seine, ils applaudissaient aux exécutions qui avaient suivi l'attentat contre Kirov ne feront pas mal de lire la brochure de Trotsky. Elle les obligera peut-être à réfléchir. S'ils en sont encore capables.

P. MONATTE.

FAITS ET DOCUMENTS

Nouveau servage

De *Terre libre* (mars 1935), ces constatations, hélas ! trop vraies :

En France, le chômeur qui change de localité perd ses droits aux allocations. L'assuré social est mis en carte sous la tutelle de l'Etat.

En Allemagne, depuis le mois de septembre dernier, il est interdit aux ouvriers de changer de résidence ou de profession sans l'autorisation des pouvoirs publics.

En Suisse, le permis de séjour donnant droit au travail, est refusé non seulement aux immigrés d'autres pays, mais aux citoyens de cantons suisses différents. Par exemple, à Genève, on n'accepte pas d'employer un travailleur venu de Lausanne, ville distante de trente kilomètres.

En Italie, depuis juillet, tout salarié doit être porteur d'un « livret de travail » sur lequel sont indiquées toutes les entreprises dans lesquelles il a travaillé, avec l'appréciation des patrons successifs. Impossible d'avoir du travail sans montrer son livret.

En Russie, Staline a déclaré lors du récent congrès du P. C. : « Un ouvrier qui se déplace sans raison plausible doit être traité en ennemi de l'Etat. » Déjà auparavant on retirait leurs cartes d'alimentation, de logement et de transport aux travailleurs qui se rendaient coupables d'absences ou départs « non motivés ».

Nous faudra-t-il regretter le sort des serfs du moyen-âge ? Ils étaient « attachés à la glèbe », mais au moins la glèbe les nourrissait et s'ils étaient trop persécutés, les « terres d'asiles » leur étaient ouvertes. Dans le monde actuel, le prolétaire trouve partout l'esclavage et la faim — et les « réformateurs sociaux » ne songent qu'à lui retirer peu à peu la dernière de ses libertés : celle de changer de maître et de choisir sa chaîne !

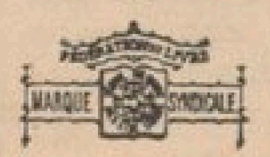
Le Japon et l'Abyssinie

Nous extrayons de l'*Information* l'article suivant relatant un fait assez peu connu :

Entre les griefs que la presse italienne articule contre le gouvernement d'Addis-Abbaba, il en est un qui revient fréquemment sous la plume des écrivains politiques les plus autorisés : ils reprochent au successeur de Ménélik et de l'impératrice Saoditou, la situation privilégiée qu'il a assurée dans son empire au Japon, à ses colons et à ses commerçants. En protestant contre les actes de violence qu'elle a subis, en demandant réparation des injures faites à son drapeau, l'Italie ne défend pas seulement ses intérêts particuliers, elle s'érige en champion des intérêts européens, menacés par les progrès de la pénétration économique que le Japon a entreprise et qu'il poursuit avec un succès croissant en Afrique Orientale.

Que faut-il penser de cet argument ? Les visées économiques du Japon sur l'Ethiopie datent à peu près du jour où il fut fondé à Aden, en territoire britannique, un Institut commercial japonais. Les experts nippons eurent bientôt reconnu que l'empire abyssin pouvait offrir à leur commerce extérieur certains débouchés ; mais comment ce pays fort pauvre paierait-il leurs marchandises ? La politique de longs crédits pratiquée ailleurs par le Japon se révélait ici insuffisante : il fallait échanger les produits fabriqués contre des matières premières. C'est alors qu'une mission japonaise de recherches vint en Abyssinie pour y étudier les possibilités de colonisation agricole. Sur les hauts plateaux qui s'étendent entre la mer Rouge, l'Océan Indien et la vallée du Nil, elle découvrit plusieurs régions où le coton poussait à l'état sauvage. On pouvait donc y cultiver des cotons sélectionnés. Un premier contingent de paysans japonais, spécialisés dans cette culture, vint se fixer dans la région ainsi reconnue. C'étaient, pour la plupart, des jeunes gens ; ils n'amenaient pas de femmes avec eux, ayant reçu consigne d'épouser des filles du pays. Les enfants nés de ces unions devaient être élevés dans le christianisme, qui est la religion traditionnelle des Abyssins.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE ÆGITNA, 27, RUE DE CHATEAUDUN, 27 CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —

"L'Emancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes"

Vous ne connaissiez pas

"La Révolution Prolétarienne"

LISEZ LES NUMÉROS

de propagande que nous vous envoyons gratuitement

■

Nous sommes des syndicalistes révolutionnaires, et nous voulons la RENAISSANCE DU SYNDICALISME d'action et d'indépendance qui faisait, avant la guerre, la force de la C. G. T.

Nous voulons l'UNITE SYNDICALE, indispensable contre le fascisme menaçant.

NI PARLEMENTARISME, NI FASCISME
TOUT LE POUVOIR AUX TRAVAILLEURS !

Tout le Pouvoir au Syndicat !

Si notre mouvement ne vous intéresse pas, écrivez-nous d'arrêter nos envois.

S'IL VOUS INTERESSE
Abonnez-vous sans tarder !

(Conditions d'abonnement en 2me page de la couverture)